

POUR  
UN URBANISME  
DURABLE  
DANS LES LANDES

2

aménager  
au  
naturel



**D**epuis plusieurs années, le CAUE des Landes a entrepris d'aider les acteurs locaux à répondre aux enjeux de l'urbanisme durable, par des rencontres thématiques, des ateliers de terrain, un appui aux approches environnementales et aux démarches pilotes. Il propose ici 3 cahiers techniques qui s'adressent aux élus et aux techniciens soucieux d'améliorer les processus d'étude et de conduite des projets d'aménagement dans les Landes.

Le CAUE prend appui sur des expériences locales qui tendent déjà vers un urbanisme plus écologique. Les plus significatives sont rapportées dans une exposition complémentaire, coréalisée par les CAUE d'Aquitaine. Elles montrent la voie pour approfondir ensemble le projet territorial, et inventer, au fil des opérations, un urbanisme plus durable, culturellement recevable et économiquement abordable.

Fort de son cadre de vie, notre département connaît une nouvelle phase d'attractivité démographique. Il accueille chaque décennie 40 000 habitants supplémentaires, deux fois la population de Dax. Mais, dans les Landes, le développement résidentiel reste partout dispersé. Le pavillonnaire se diffuse tant dans le périurbain qu'en milieu rural.

Dans ce contexte, nos structures départementales sont organisées pour aider toutes les collectivités à assumer leurs responsabilités. Il leur revient en effet d'éviter que notre espace vital, d'apparence si naturelle, ne se transforme sans mesure, au-delà du raisonnable.

**Henri Emmanuelli**  
Député, Président du Conseil général des Landes

**Jean-Marie Boudey**  
Conseiller général, maire,  
Président du C.A.U.E. des Landes

## Remerciements

Le CAUE des Landes tient à remercier tous les élus et techniciens qui ont apporté leur concours à ces cahiers de l'urbanisme durable, par leurs contributions à des rencontres thématiques et par la représentativité de leurs actions de terrain. Il remercie les professionnels de l'urbain et les services des différents organismes qui ont bien voulu accorder de leur temps pour alimenter le contenu des 3 cahiers et contribuer à leurs illustrations.

L'équipe du CAUE vous prie d'excuser d'éventuelles erreurs ou omissions qui auraient pu se glisser dans ces documents, malgré les précautions prises.

## **Paysage & environnement : vers un projet de territoire** 2

- > Nourrir le projet urbain du territoire
- > Optimiser les démarches & les outils intercommunaux

## **Renouveler les quartiers dans le respect de l'identité landaise** 8

- > Relier sans discontinuités
- > Concevoir avec le climat
- > Constituer la structure végétale
- > La richesse de la trame végétale
- > Gérer les eaux pluviales
- > La « juste place » des espaces publics

## **Pour une conception sensible à l'échelle de la parcelle** 24

- > Soigner les limites & interfaces
- > Accueillir la biodiversité
- > Contribuer à de véritables jardins

## **Palettes locales d'aménagement** 32

- > Matériaux & couleurs du bâti
- > Revêtements & qualités des sols
- > Gamme végétale sud
- > Gamme végétale des landes forestières
- > Gamme végétale littorale
- > Gamme végétale des bourgs



# Avant-propos

Ce cahier n°2 de l'urbanisme durable dans les Landes déborde l'enjeu culturel que représente la préservation de l'identité patrimoniale et paysagère de nos territoires. Il pose aussi la question de notre relation à notre milieu de vie et aux écosystèmes.

Alors que la culture landaise est largement fondée sur le rapport de l'homme à la ruralité et à l'espace naturel, alors même que la dilution de l'urbanisation laisse croire à chacun qu'il vit en harmonie avec la nature, notre environnement est avant tout le produit d'une nature domestiquée, qu'il s'agisse de nos forêts ou de nos espaces agricoles, jusqu'aux zones plus artificialisées consacrées à l'habitat, aux infrastructures, aux activités commerciales, industrielles, touristiques, etc.

Si nous voulons préserver tant notre cadre de vie que nos corridors écologiques, il nous faut donc être attentifs à maîtriser la qualité des interventions humaines, en respectant quelques principes d'intégration architecturale, et en réhabilitant le patrimoine naturel au cœur même du milieu urbain.

aménager  
au  
naturel

2

## paysage & environnement : vers un projet de territoire

Notre environnement quotidien est reconnu,  
dans son ensemble, comme exceptionnel.

Il propose de remarquables singularités qui  
représentent autant d'atouts au plan économique,  
social, environnemental et culturel.

Les politiques publiques locales ont vocation  
à valoriser ce potentiel, et à maîtriser son évolution.

C'est l'objet même du projet territorial  
de développement durable.



# Nourrir le projet urbain du territoire

Le projet élaboré à l'échelle du territoire est l'occasion pour les collectivités de cibler les actions sur les véritables enjeux et besoins locaux, et d'éviter la mise en place de projets communaux concurrents, en préférant une offre territoriale diversifiée et complémentaire, d'intérêt collectif.

## MOBILISER LA MULTITUDE DES ACTEURS LOCAUX

Nombreux sont les partenaires impliqués dans l'urbanisme et la préservation de l'environnement : de l'Union Européenne aux associations, en passant par l'Etat, les collectivités locales, la Chambre d'Agriculture, le Parc Naturel Régional, les instances locales disposant de missions spécifiques, ainsi que ceux dont l'activité, indirectement, a ou peut avoir des incidences sur le projet urbain, le paysage et les écosystèmes (entreprises, professionnels de l'immobilier, concessionnaires de réseaux, habitants, ...).

L'élaboration des documents d'urbanisme, notamment des SCoT, est l'occasion d'associer à la démarche les personnes publiques et les citoyens pour l'enrichissement du projet de planification, et de développer l'information à destination des habitants et acteurs du cadre de vie local.

## DISCUTER, PARTAGER LES ENJEUX

Les procédures de SCoT et de PLU visent, entre autres, à mutualiser et confronter les connaissances, à dégager et hiérarchiser des enjeux, de façon à nourrir l'expression d'un projet collectif à l'échelle du territoire.

Partout en France, des réseaux d'acteurs de l'environnement, ou simplement issus de la société civile et intéressés à d'autres thématiques, interviennent pour identifier, faire connaître, débattre, confronter leurs données et ana-



Eléments de diagnostic & enjeux sur l'agglomération de Roquefort. Plan de paysage de la Communauté de communes de Roquefort

© Pays & paysages, paysagistes

lyses environnementales, sociales et économiques, qui forment le triptyque fondateur du développement durable.

Les élus sont les mieux placés pour mobiliser l'ensemble de ces énergies et faire qu'elles se rencontrent et dialoguent ensemble.

## ASSOCIER L'ETAT EN AMONT DES PROJETS

L'Etat est tenu de transmettre aux maîtres d'ouvrage des documents d'urbanisme un porter à connaissance, voire une note d'enjeux ou de cadrage destinée à alimenter le document de planification. Pour bénéficier (à temps) de ce point de vue de l'Etat avant que de s'engager dans des orientations qui échapperaient aux enjeux et recommandations nationaux, les prescripteurs de SCoT et de PLU ont tout intérêt à solliciter cet avis dès la décision de périmètre.

En tant qu'autorité environnementale, l'Etat donne aussi son avis sur l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme.



Les fondamentaux de l'urbanisme durable

## REDÉCOUVRIR LE PAYSAGE, LES PAYSAGES

L'approche du développement durable par la Trame Verte & Bleue (TVB) ou la redécouverte de l'écologie en France ne doivent pas faire oublier l'approche sensible du paysage. Une notion qui a presque le mérite de son imprécision, tant elle interroge le regard, tant elle est le produit d'actions souvent indépendantes ou déconnectées, généralement étrangères au départ à ce sujet, à l'objectif de « paysage ».

Mais des actions qui, au cours de l'histoire, ont su être appropriées, développées, parfois « digérées » par les populations, en tout cas ont su faire évoluer les milieux, pas forcément dans le sens négatif de la banalisation : les exemples les plus probants étant peut-être ceux de la fixation des dunes et des forêts de protection du littoral, ou de la construction millénaire du paysage agricole chalossais.

## FAIRE DU PAYSAGE LE CŒUR DU PROJET COLLECTIF

Les paysages sont le produit, la stratification d'interventions humaines destinées au confort des populations, à commencer par leur adaptation au milieu. Si parfois des projets dénaturent ou entachent notre regard, force est de constater les récents progrès accomplis dans ce domaine. De plus en plus, les collectivités ont à cœur d'« intégrer » les projets publics et privés :



Oeyregave

préconisations ou réglementations pour l'implantation des constructions, préservation de la végétation existante, engagements pour le pré-verdissement et/ou la végétalisation, actions de sensibilisation sur la publicité, la signalétique, limitation du vocabulaire de l'aménagement urbain, conseils sur les haies et clôtures, l'architecture des

constructions, les enduits et couleurs, ...

Faire du paysage le cœur du projet collectif de territoire est probablement le meilleur moyen de confronter les points de vue, de sensibiliser, de dialoguer, de parvenir au consensus du développement durable, par l'alliance du social, de l'économie et de l'environnement.

## > Exploiter le Profil environnemental des Landes

Le Profil environnemental des Landes a été élaboré par la DDTM, avec l'assistance de la Préfecture, de la DREAL, de la DDCSPP, du Conseil général, du STAP et du CAUE. Il est une base de connaissances et de réflexion qui, à partir d'un état des lieux partagé sur l'ensemble du territoire, met en perspective des enjeux départementaux ou spécifiquement attachés à certains secteurs des Landes : milieux naturels & biodiversité, ressources naturelles, pollutions, risques majeurs, patrimoine & paysage.

+ d'infos

[www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr](http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr)



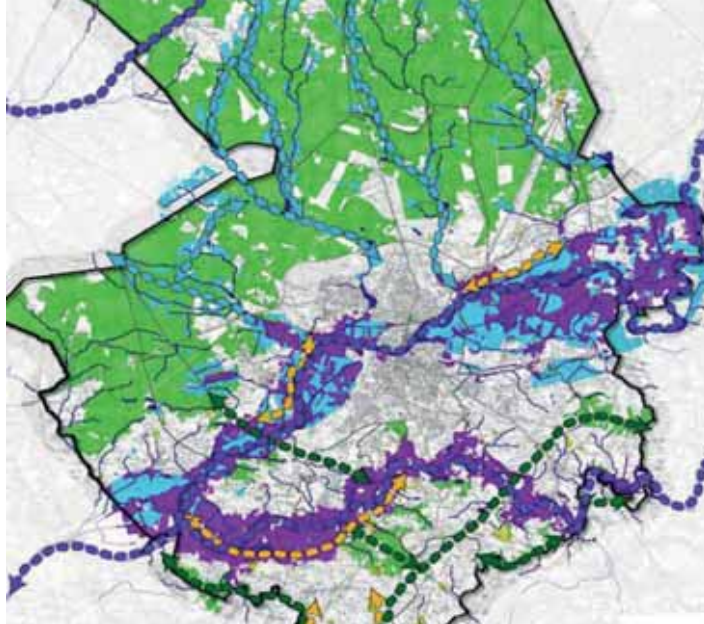
Le Profil environnemental des Landes constitue un document de référence pour la prise en compte des enjeux environnementaux.



## LA TRAME VERTE & BLEUE

Instituée par le Grenelle 2 de l'Environnement, la notion de Trame Verte & Bleue (TVB) est destinée à identifier, préserver et conforter le développement et la diversité de la faune et de la flore. Elle vise à relier les réservoirs de biodiversité par des corridors écologiques, le plus continus possibles, intégrant des milieux terrestres (trame verte) et aquatiques (trame bleue). Plus spécifiquement, la trame verte est l'assemblage de 2 sous-trames : une sous-trame verte forestière, et une sous-trame jaune constituée des milieux terrestres ouverts (prairies, cultures, y compris les haies bocagères).

Au niveau national, la mise en œuvre de la TVB est, depuis peu, précisée aux articles R 371-16 & s. du Code de l'Environnement.



Trame Verte & Bleue : réservoirs de biodiversité & principes de connexions écologiques. Rapport de présentation du SCoT du Grand Dax

© Citadia, urbanistes

## LE SDAGE

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin Adour Garonne organise l'action publique pour l'eau et les milieux aquatiques (rivière et berges, nappes d'eau souterraine, lacs et zones humides, estuaires). Il répond aux

besoins de développement durable des activités humaines dans le respect des équilibres naturels.

Il se traduit par un ensemble de mesures définissant les objectifs, les règles collectives et les actions prioritaires pour l'eau et les milieux aquatiques.

## L'ATLAS DES PAYSAGES DES LANDES

Elaboré par le Conseil général, l'Atlas des paysages landais est un outil de connaissance des paysages et de leurs dynamiques. Il identifie 22 unités paysagères regroupées en 3 grands secteurs, et détaille leurs composantes majeures.

Il pourrait être bientôt mis à jour, et un travail de recollement régional devrait par la suite permettre une lecture plus cohérente des paysages et enjeux à l'échelle de l'Aquitaine.



© Atelier du Sablier, paysagistes

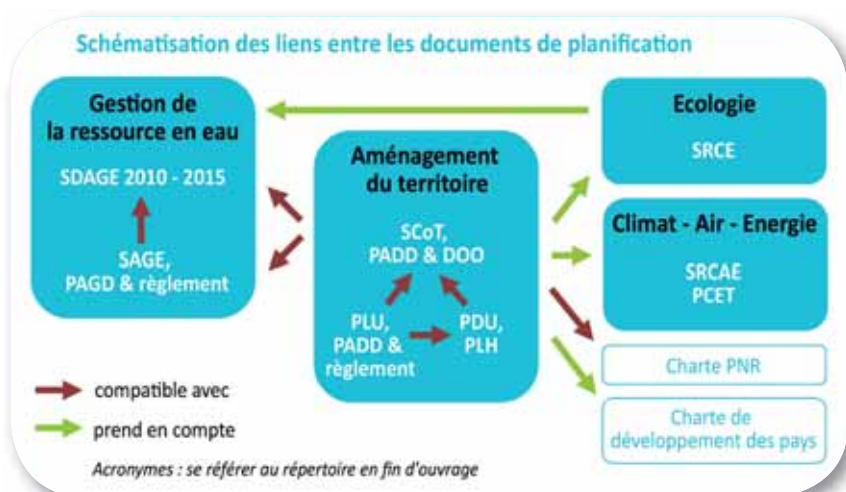
Atlas des paysages des Landes

## LE SRCE AQUITAIN

Au niveau aquitain, la TVB se traduit par l'élaboration d'un Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) conduit conjointement par l'Etat et la Région. Ce document est aujourd'hui en cours de finalisation. Il comprendra des mesures contractuelles d'accompagnement pour préserver et remettre en état les continuités écologiques.

+ d'infos

[www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr](http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr)



# Optimiser les démarches & les outils intercommunaux

La logique du territoire dépasse les limites communales. Les décisions d'urbanisme sont plus cohérentes lorsque le document de planification est élaboré en synergie avec les collectivités voisines.

C'est pourquoi la loi ENE du 12 juillet 2010 (Grenelle 2) insiste sur la pertinence du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLU-I) pour gérer les ressources foncières et protéger les espaces sensibles. En préalable ou en parallèle d'un PLU-I, d'autres dispositifs sont intéressants, à l'échelle du grand territoire, pour affiner les priorités d'actions en matière d'urbanisme et d'environnement.

## LES PLANS CLIMAT TERRITORIAUX

Un Plan Climat Energie Territorial (PCET) est un projet local de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique. Il constitue un cadre d'engagement qui se traduit directement par des mesures qui vont engager la collectivité à :

- pour 2020, viser aux « 3 x 20 % » prescrits par l'Union Européenne (et repris par le Grenelle) : réduire de 20 % les émissions de Gaz à Effet de

Serre (GES), améliorer de 20 % l'efficacité énergétique, porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie,

- pour 2050, atteindre le « facteur 4 » : diviser par 4 les émissions de GES sur la base de 1990.

Même s'il n'est obligatoire que dans les collectivités de plus de 50000 habitants, le PCET peut être conduit en deçà, pour nourrir les réflexions des SCoT, PLU, ou Agendas 21 locaux, et contribuer à atteindre ensemble les objectifs nationaux et européens.

sélective, établir des zones d'expansion de crues, sont les premières réponses à la gestion des eaux pluviales en secteur urbain et à la limitation des risques d'inondation (bien avant même tous les dispositifs techniques liés aux aménagements urbains),

- assurer des entretiens différenciés sur les espaces verts et abords de routes est un acte civil, autant d'un point de vue économique (diminution des volumes ou fréquences de tontes, annulation des intrants, ...), que dans le sens de la préservation de la biodiversité.

+ d'infos

[www.landes.org/environnement](http://www.landes.org/environnement)

Dax, les barthes de l'Adour



## LES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES

Depuis 1983, l'environnement est une compétence du Conseil général des Landes.

Au-delà de ses missions aujourd'hui traditionnelles de protection et de valorisation des Espaces Naturels Sensibles (ENS), le Conseil général des Landes s'est engagé déjà depuis plusieurs années dans des politiques spécifiques de préservation de l'environnement : prévention/réduction des déchets, limitation des produits phytosanitaires, promotion de la gestion différenciée, et, bien sûr, gestion des cours d'eaux. Autant d'actions en faveur de l'environnement, mais qui ne peuvent avoir d'efficacité que si elles sont relayées au quotidien par les communes et intercommunalités.

Quelques exemples :

- entretenir un cours d'eau, en éliminer les embâcles de manière

## LES PLANS ET CHARTES DE PAYSAGE

Dans le domaine du paysage et de l'environnement, les ambitions des collectivités peuvent s'illustrer au travers de l'élaboration de documents de référence, qui associent Etat et collectivités.

Le plan de paysage transcrit un projet de devenir du paysage guidant les décisions et les projets d'aménagement au travers d'un programme d'actions. Il enrichit considérablement les documents de planification.

La charte paysagère permet de contractualiser le programme d'actions issu du plan de paysage.

En deçà, des démarches collectives ou unilatérales peuvent alimenter les politiques et les choix des élus en terme d'urbanisme et de paysage : parc naturel urbain, charte de qualité, ...



## L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

L'Etat Initial de l'Environnement (EIE) est une des pièces essentielles du rapport de présentation des documents d'urbanisme (SCoT, PLU, PLU-I). Il a un double rôle : par l'identification des enjeux environnementaux, il contribue à la construction du projet de territoire et constitue le référentiel nécessaire au suivi du document d'urbanisme. Il est donc la clé de voûte de l'évaluation environnementale, à laquelle une attention particulière doit être portée sur le fond et sur la forme, afin de permettre son appropriation par un public n'ayant pas nécessairement les connaissances techniques.

+ d'infos

Cahier 1 CAUE40, « Pour un urbanisme durable dans les Landes : vers un projet éco-responsable »

Il marque ainsi la volonté d'intégrer aux projets locaux de multiples composantes : concertation et démocratie locale, conciliation des exigences économiques, sociales et environnementales, prise en compte des enjeux locaux et globaux (efficacité énergétique, effet de serre...), développement écologiquement et socialement responsable, équilibre entre court et long terme, ...

Dans les Landes, à l'instar du Pays des Landes de Gascogne ou de la ville de Dax, plusieurs collectivités se sont engagées dans la réalisation d'agendas 21. En préalable, des démarches internes de développement durable peuvent en constituer le premier palier (ex. : Communauté de communes de Montfort-en-Chalosse).

+ d'infos

[www.observatoire-territoires-durables.org](http://www.observatoire-territoires-durables.org)

## LES AGENDAS 21 LOCAUX

Le concept d'Agenda 21 a été adopté par 173 états au Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992. Il se traduit par un plan d'actions qui décrit les secteurs où le développement durable doit s'appliquer dans le cadre des collectivités territoriales.

## LES INITIATIVES FÉDÉRATRICES DES PAYS

Dès l'origine, en identifiant instinctivement que l'identité culturelle, le paysage, l'écologie et le développement économique constituaient le substrat et la



### > Solliciter le conseil & l'accompagnement

En matière d'urbanisme et de paysage, les communes et intercommunalités peuvent continuer de solliciter, pour l'élaboration ou le suivi de leurs programmes, l'assistance des services du CAUE, du STAP, ou de l'architecte et du paysagiste conseils de l'Etat (DDTM). Pour leurs projets, elles feront appel à des maîtres d'œuvre disposant de compétences spécifiques en matière de paysage ou d'urbanisme : paysagistes-concepteurs, urbanistes (qualification OPQU, ...).



paysage & environnement : vers un projet de territoire

© Métaphore . urb.

Requalifier une entrée de ville. Programme d'actions paysagères de la Communauté de communes d'Aire sur l'Adour



force des territoires, les pays ont initié des démarches collectives de reconnaissance et de valorisation de leurs atouts : cahiers d'identité du paysage et du patrimoine en pays Adour Landes Océanes, charte d'architecture et de paysage en pays Adour Chalosse Tursan, schéma directeur d'aménagement dans le Pays Landes Nature Côte d'Argent, livret blanc du PNR et du Pays Landes de Gascogne, ...

Ces documents présentent l'avantage de diagnostics partagés souvent encore d'actualité, et de pistes d'actions coordonnées, qui viennent enrichir les réflexions et ambitions locales.

### > Organiser & hiérarchiser les enjeux

Pour s'inscrire dans une démarche d'urbanisme durable, les SCoT, PLU-I, PLU, peuvent, suivant les territoires, pointer des enjeux spécifiques et adapter leurs réponses :

- la lutte contre l'étalement urbain au travers de la densification ou du renouvellement in situ,
- la gestion des cours d'eaux et des zones humides, la protection de la trame bleue au moyen d'actions spécifiques auprès des sources de pollution ou d'encombrement : concertation avec les acteurs agricoles et industriels, information et négociation avec les riverains, ...
- la préservation et la valorisation de la biodiversité, le renforcement de la trame verte avec la promotion des continuités écologiques, de la gestion différenciée, des limites perméables à la circulation de la faune, la préservation ou l'installation de végétaux mellifères, ...



aménager  
au  
naturel

## Renouveler les quartiers dans le respect de l'identité landaise

A l'échelle de la ville ou du quartier, l'objectif de préserver la nature permet de connecter des enjeux environnementaux assez larges, comme la réduction des pollutions, l'adaptation au changement climatique, l'importance du végétal, la maîtrise du ruissellement ou la création de lien social. Ces enjeux sollicitent directement la notion d'identité, qui impose de s'interroger sur l'évolution du territoire, en se réappropriant ses valeurs. Bien comprise, l'identité participe d'un processus de construction culturelle. Elle invite à concilier modernité, créativité et continuité.

# Relier sans discontinuités

L'urbanisme, c'est relier, créer du lien. La greffe d'un nouveau quartier implique une implantation en continuité, en proximité, en liaison avec l'urbanisation existante.



Poyartin : un quartier nouveau ouvert à l'Est sur le paysage chalossais

## HIÉRARCHISER LE RÉSEAU DE CIRCULATION

Les voies sont le principal angle de découverte du quartier. Elles n'ont pas la même importance, ni la même fréquentation ou les mêmes besoins en termes d'aménagement.

Voies résidentielles, rues et avenues nécessitent des emprises larges pour permettre d'y implanter pistes cyclables et arbres d'avenue. En revanche, les chaussées étroites limitent la vitesse en zone habitée.

Les voies en impasse, recettes banales en lotissement, favorisent la tranquillité du quartier mais sont peu compatibles avec certains services (collecte des ordures ménagères, ...). Elles privatisent l'espace public au profit de quelques-uns et vont donc à l'encontre des liaisons et continuités urbaines.

## NE PAS CONFONDRE RUE ET ROUTE

La rue est un lieu de vie quotidien pour l'ensemble des usagers du quartier. Dans notre département, les parcelles construites bordent souvent des routes, ce qui génère des problèmes sérieux de sécurité. Transformer une route ou une voie de transit en rue ou en espace public sécurisé nécessite un travail de conception et d'aménagement.

## SATISFAIRE DES USAGES MULTIPLES

Cycles, piétons, transports en commun font partie des modes de déplacements sous-estimés dans l'aménagement, encore trop souvent conçu pour la seule voiture. Les accès pour les services collectifs (déchets, pompiers, ...) et / ou pour les véhicules de chantier doivent être pris en compte lors de la conception du quartier.

Les réglementations sur l'accessibilité pour tous et la sécurité nécessitent une mutation des pratiques d'aménagement des voies résidentielles. Les voiries mixtes organisent la cohabitation des différents usagers sur la chaussée : zone 30, zone de rencontre, aire piétonne se généraliseront dans les prochaines années.



Une voirie mixte à Aire sur l'Adour



Morcenx : une liaison douce cycles / piétons séparée de la chaussée

## DES LIAISONS DOUCES PARTAGÉES OU SPÉCIALISÉES

Les pistes cyclables demandent des emprises conséquentes qui peuvent être latérales ou distinctes de la chaussée, ou aménagées en site propre. Elles sont d'autant plus pertinentes que leur tracé est continu, sur une longueur significative, et adapté à la fréquentation.

Les surfaces piétonnes (trottoirs, bandes piétonnes séparées, venelles, chemins, ...) offrent dans certains cas la possibilité d'être compatibles avec d'autres usages : cycles, rollers.



9

Renouveler les quartiers dans le respect de l'identité landaise



## > Eclairer avec mesure

Le domaine de la lumière offre un large potentiel d'actions environnementales. En repensant l'éclairage public, on réduit par exemple les rayonnements dispendieux vers la voûte céleste. En remplaçant les anciennes lampes par des produits modernes appropriés, on diminue les puissances installées tout en augmentant les durées de vie. On contribue ainsi à une baisse de la facture énergétique.

+ d'infos  
SYDEC



Une avenue-parc en entrée de ville à Biscarrosse

## OUVRIR DES VUES ET PERSPECTIVES

Dégager des vues et perspectives favorise la lecture de la commune et sublime son image.

- **Pour un quartier « belle-vue »**, où l'on privilégiera les perspectives vers l'extérieur.

L'enjeu est de regrouper le bâti, de l'aligner avec mesure, pour dégager des espaces vides, des « respirations ». Pour l'habitant, une percée visuelle depuis son espace de vie quotidien consti-

tue une profondeur agréable au regard et donne une valeur pittoresque à son logement : vues vers une rivière, vers les Pyrénées ou vers les vallées en Chalosse, par exemple.

Les rues aux tracés courbes, parfois créées avec une intention « paysagère », isolent le plus souvent les quartiers dans des perspectives fermées. A contrario, les voies droites offrent une profondeur, un axe qui joue un rôle structurant à l'échelle du bourg.

- **Pour un quartier « repère »**, où l'on favorisera les vues depuis l'extérieur.

Dans un environnement dégagé, un ensemble bâti peut jouer un rôle d'emblème local, d'icône identifiable et identitaire : visibles de loin, le front urbain, la silhouette du bourg se détachent dans le paysage comme Saint-Sever, Mugron, Samadet, ...

Une avenue plantée, avec cheminements séparés de la chaussée



## VALORISER LES FRANGES DU QUARTIER

Les limites du quartier constituent la première image que le visiteur peut s'en faire. Une limite extérieure boisée permet à la fois de renforcer la structure paysagère du quartier, mais aussi de réduire l'impact visuel des nouvelles constructions.

Les franges d'urbanisation sont aussi souvent des zones en attente d'extensions. La création d'une trame végétale en limite d'urbanisation sera alors englobée dans l'urbanisation future, comme l'ont été dans le passé les boulevards, avenues, ... Elle y jouera aussi un rôle structurant.



Une rue résidentielle plantée de chênes à Mont-de-Marsan

# Concevoir avec le climat

En réfléchissant au plan d'aménagement des quartiers, en tirant parti des caractéristiques du site et du climat, les collectivités génèrent d'importantes économies d'énergie, pour elles-mêmes et parce qu'elles auront encouragé les habitants à conduire des démarches bioclimatiques. L'orientation et l'articulation du bâti et de la trame végétale au sein du quartier peuvent ainsi conduire à un gain de 15 à 20 % d'apport énergétique.

## ATTÉNUER LES TEMPÉRATURES DU QUARTIER EN ÉTÉ

La proximité de masses végétales arborées, d'espaces végétalisés, la création ou la conservation de plans d'eau, même de faibles dimensions, sont des atouts pour rafraîchir les températures du quartier, et limiter les effets d'accumulation et de réverbération.

Concevoir avec le climat, c'est aussi une façon d'optimiser les ressources de la trame verte & bleue...

## PRÉSERVER LA VÉGÉTATION EXISTANTE

La végétation existante, protection naturelle contre les vents hivernaux et la chaleur estivale, présente l'avantage d'être déjà en place, et adaptée au milieu. Son impact est immédiat dans un nouveau quartier, et offre donc un gain de temps de plusieurs dizaines d'années par rapport à de jeunes plantations.



## INCITER À UNE VÉGÉTALISATION RAISONNÉE

D'une manière générale, la végétation à feuillage caduc apporte un ombrage qui protège les constructions des surchauffes d'été, et laisse pénétrer les rayons du soleil en hiver, sources de lumière et de chaleur. En revanche, une végétation mal choisie et mal placée n'optimisera pas son potentiel climatique pour le bâti.



Saugnac-et-Cambran.  
Un bosquet de chênes en forme libre sur une parcelle construite

Au Sud, on engagera donc les habitants à planter des arbres caducs, ou, dans des espaces plus contraints, à palisser des plantes grimpantes caduques sur des terrasses couvertes, pergolas, grilles, appliques, ... A l'Ouest, les plantations créeront une ombre appréciable les après-midi d'été. Au Nord et à l'Ouest, la végétation arbustive filtrera les vents dominants : diminution des déperditions thermiques en hiver, et de l'évaporation en été.

## EXPLOITER LE RELIEF ET LIMITER LES TERRASSEMENTS

La conception d'un nouveau quartier saura respecter le terrain naturel. En adossant le bâti à une pente, les futurs constructeurs l'inscrivent mieux dans le paysage, et profitent ainsi de l'inertie thermique du sol : rafraîchissement en été, douceur en hiver.

Afin d'éviter les mouvements de terrain et pour ne pas perturber l'écoulement et l'infiltration naturels des eaux de pluie, les nivellements ou affouillements du sol peuvent être proscrits ou conditionnés dans le règlement du PLU.

Mont-de-Marsan : pour le bien-être des habitants, la conception de ce lotissement a mis à profit la végétation existante



## REDÉCOUVRIR LA FORME URBAINE ET L'ARCHITECTURE LANDAISES

En complément de protections végétales, la forme architecturale du quartier et des constructions doit s'adapter au climat en se protégeant contre les aléas et en valorisant les apports de chaleur et de lumière.

Traditionnellement dans les Landes, la prise en compte du climat a généré des constructions aux volumes simples, carrés ou rectangulaires. Les formes compactes favorisent la performance thermique en limitant la surface des parois extérieures. Les toitures descendent assez bas à l'Ouest pour diminuer la prise aux intempéries. A contrario, en ouvrant sa façade à l'Est, la maison landaise et chalo-saise capte le soleil du matin pour réchauffer son intérieur en hiver.

S'inspirer de cette architecture identitaire, c'est retrouver les fondamentaux de la maison bioclimatique locale.

Dans les bourgs et les villes, le bâti est le plus souvent accolé, voire continu, et en R+1 : ce qui contribue à réduire les déperditions de chaleur. L'urbanisme pavillonnaire du XX<sup>e</sup> siècle semble avoir oublié ce bon sens de la forme urbaine groupée, économe en énergie.

Une maison individuelle bioclimatique prend en compte la course du soleil et profite, l'été, de l'ombrage de végétaux caducs

## SOUTENIR LE BIOCLIMATISME DANS LA CONSTRUCTION

La maison bioclimatique consiste aussi à capter les apports solaires du jour, à les stocker, puis les restituer pendant la nuit. L'ouverture de larges baies vitrées au Sud, l'utilisation de matériaux de masse (pierre, terre, bois, béton) et d'isolants naturels à fibres végétales (paille, fibre de bois, ouate de cellulose, chanvre, liège, ...) sont autant de solutions à privilégier pour profiter de l'énergie solaire en hiver et limiter les déperditions thermiques.

Les collectivités disposent parfois d'architectes-conseil chargés d'aider les particuliers dans la conception de leur projet. Sur l'ensemble du département, le CAUE des Landes propose des permanences gratuites.

### + d'infos

Points-Conseil-Architecture du CAUE. Tél. 05 58 06 11 77

## VALORISER LES APPORTS SOLAIRES

L'énergie solaire peut être valorisée au travers de capteurs thermiques et panneaux photovoltaïques. Ils doivent être bien orientés, sans masque bâti ni végétal.

Si l'on veut offrir aux habitants la possibilité de tirer le meilleur parti du rayonnement solaire, le tracé des voies, les accès, les implantations autorisées, les masques, ... auront des incidences directes sur le positionnement des

## > Les plans communaux de sauvegarde (PCS)

Les Plans Communaux de Sauvegarde sont des outils opérationnels d'urgence qui préparent à la gestion des risques naturels, sanitaires ou technologiques. Obligatoires dans les communes landaises dotées d'un Plan de Prévention des Risques approuvé (PPR) ou d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI), ils sont fortement recommandés dans toutes les collectivités.

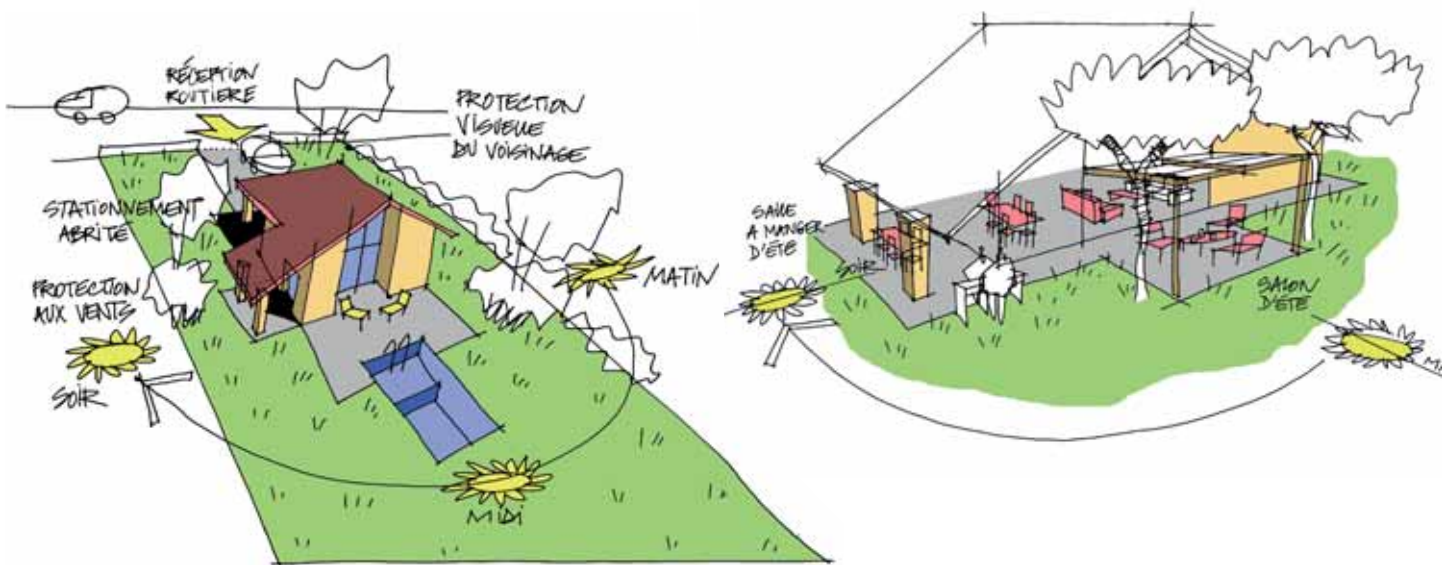
Une centaine de communes landaises en est aujourd'hui dotée. Les autres peuvent se tourner vers la cellule constituée auprès de l'Association des maires et du Centre de gestion des Landes, qui aide à leur mise en place.

### + d'infos

Cellule PCS. Tél. 05 58 85 81 60

constructions dans la parcelle, leur orientation, leur forme architecturale, et, au final, sur l'image de la rue.

La valorisation solaire complexifie l'étude des lotissements. Elle doit être anticipée lors de la conception du quartier et dans le permis d'aménager par l'intervention d'un concepteur qualifié, dont la mission intègre cet objectif bioclimatique.





## INTÉGRER DES DISPOSITIFS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE

La collectivité doit veiller à la bonne intégration des capteurs et panneaux solaires au bâti (en toiture, en façade) ou en pied de pente, ... en étant particulièrement attentive à l'instruction des permis de construire. Dans un lotissement, l'assistance d'un architecte spécifiquement missionné pour aider les pétitionnaires de permis de construire à améliorer et intégrer leur projet contribue très nettement à la qualité des lotissements.

Les PLU et les règlements de lotissement ne doivent pas proscrire les toitures-terrasses. Elles sont souvent la marque d'une architecture contemporaine, et peuvent, avec acrotère bien pensé, limiter l'impact visuel des dispositifs.

## ENCOURAGER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

L'intervention sur le bâti ancien s'impose. Sur un an, la construction neuve ne représente pas même 1% du parc immobilier utilisé. Les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sont des démarches intercommunales qui aident les habitants à réhabiliter et isoler leurs constructions. Les particuliers bénéficient d'une assistance technique gratuite, et perçoivent des subventions pour les travaux de réhabilitation et de performance énergétique.

+ d'infos  
ANAH

### > Le Point Rénovation Info Service

Le PRIS est un guichet unique départemental destiné à informer les particuliers qui souhaitent entreprendre une démarche de rénovation énergétique. Ce service public est assuré par l'ADIL des Landes.

+ d'infos  
ADIL : 05 58 46 58 58



De grands arbres adoucissent le climat du quartier



© Agence Carzoux / Darries, arch.

Une réinterprétation contemporaine de « l'eustantade », véritable séjour extérieur

## > Guider les habitants

Les collectivités peuvent inciter les habitants à réfléchir à l'implantation de la maison, à son orientation et à son organisation, par le biais de conseils simples sous forme de livrets de recommandations, ou en les orientant, préalablement à leur projet, vers les conseils gratuits d'un architecte du CAUE.

Le guide pratique « Ma maison dans les Landes », conçu et édité par le CAUE, est destiné à aider les particuliers à faire des choix pertinents, adaptés aux besoins et aspirations des habitants, dans le respect de l'environnement local. Il est disponible en librairie ou sur le site [caue40.com](http://caue40.com).



13

Renouveler les quartiers dans le respect de l'identité landaise

# Constituer la structure végétale



Les trames végétales tempèrent le climat (vent, chaleur, ombrage, ...). Elles sont un vecteur et un refuge pour la biodiversité (corridors biologiques, ...). Elles ont aussi un rôle social (meilleure acceptation du quartier par les habitants), ...

## UTILISER LE PATRIMOINE VÉGÉTAL

Des arbres existent parfois sur le terrain objet du projet : ripisylve, bosquet, haies bocagères, barradaux, arbres isolés... Conserver les éléments les plus structurants permet d'asseoir la conception du nouveau quartier sur une trame déjà constituée, atténuant ainsi l'impact du changement pour les riverains. La préservation durable des grands arbres suppose une attention portée non seulement au tronc, mais aussi à l'ensemble des racines. Les travaux n'affecteront les sols qu'au-delà de 10 à 15 m du tronc des arbres imposants, sous peine de voir périr ceux-ci à l'issue de la décennie.

Au sein d'un lotissement à Castets, un espace arboré pour la promenade et les jeux d'enfants



Capbreton, Les berges landaises. La conception du quartier s'appuie sur une trame de grands chènes, complétée d'une strate arbustive



© T. Douarche, arch.

## PRÉVERDISSEMENT : UN INVESTISSEMENT EFFICACE DANS LA DURÉE

Sur les parcelles à vendre, un pré-verdissement permet de créer une structure végétale homogène sur l'ensemble du quartier pour un coût dérisoire, mettant en valeur les terrains. Plantés en jeunes plants forestiers protégés, avec une technique particulière proche de celles des haies « agricoles », cette réalisation est économique, performante, et prend sa dimension pittoresque avec le temps.

Poyartin, lotissement Grangé. Déjà au bout de 4 ans, le pré-verdissement qualifie et structure le quartier



## Montrer l'exemple par une gestion raisonnée des espaces collectifs

Le Conseil général des Landes anime, en partenariat avec l'Association des maires, un programme départemental pour une démarche raisonnée d'utilisation des produits phytosanitaires.

Il a, entre autres, édité un guide destiné aux communes, avec pour objectif de prévenir les risques de pollution des nappes d'eau potable et du milieu naturel.



Une bande fauchée pour un cheminement en gestion différenciée





L. Lagrange, arch.

Hossegor. Un balcon pour profiter de la vue sur le lac



La proximité de la forêt est un atout patrimonial. Attention toutefois à prendre en compte les risques incendie

+ d'infos  
DDTM

## DES FLEURONS LOCAUX D'URBANISME VÉGÉTAL

Il existe localement des références de quartiers pavillonnaires qui accordent une place particulière à l'arbre, et qui présentent aujourd'hui une qualité d'ambiance exceptionnelle.

Hossegor en est l'exemple emblématique. D'autres quartiers plus tardifs, de lotissements « sous les pins » comme ceux de Biscarosse-plage, ont résisté aux tempêtes de 1999, 2004 et 2009, contrariant la réputation d'instabilité attribuée au pin des landes forestier. Ailleurs, comme à Mont-de-Marsan, de grands chênes constituent des oasis de fraîcheur d'été au sein de secteurs pavillonnaires. Les opérations récentes de « nouveaux quartiers landais » (Garein, Labrit, Morcenx, Retjons) s'inscrivent dans la continuité de cet urbanisme arboré.

## ARBRES ET CONSTRUCTIONS : UN COUPLE FRAGILE

La mise en œuvre d'un quartier pavillonnaire dans un milieu boisé est délicate : les tranchées, l'imperméabilisation des sols, la destruction des lisières, la modification des nappes phréatiques entraînent en quelques années des dégradations radicales du peuplement vé-

gétal. La réussite de tels quartiers nécessite un travail préalable de conception, avec des compétences et des missions appropriées, ainsi que d'accompagnement et de sensibilisation des particuliers, de gestion des espaces plantés et de prévention du risque incendie.



A. Pomade, arch.

Hossegor. Correctement implantée sur son terrain et dans son environnement, la maison se prémunit des tempêtes et dialogue avec le paysage

### > Hossegor, une cité-jardin

De 1923 à 1932, la « Cité-Parc » d'Hossegor implante ses villas sur des parcelles de dunes boisées de chênes-lièges, pins maritimes, arbousiers... Maxime Leroy écrivait que « l'originalité d'Hossegor et de toutes les Landes est dans cette rusticité persistante ». Elle est devenue l'emblème d'un urbanisme végétal qui a perduré, où l'arbre local joue un rôle structurant, créateur d'ambiance pittoresque.

Projet pour Hossegor, env. 1923. Arch. Jules de Miramont



© Archives communales, Bordeaux



© Claude Laroche

Projet pour une villa. Arch. Robert Maurice



# La richesse de la trame végétale

Depuis les années 70, le végétal est souvent utilisé dans l'aménagement comme un gadget décoratif. A l'opposé, une trame végétale vise à créer une ambiance sur une échelle significative, en rapport avec les dimensions du site : longueur, surface, hauteur.

## UN LARGE ÉVENTAIL

La trame végétale du quartier se décline à partir des formes végétales du site, comportant un panel riche et ancien de nuances possibles :

- Les trames composées à partir d'arbres ne coupent pas les vues, mais créent un « plafond » d'ombrage, et dessinent l'horizon végétal du quartier : elles protègent, unifient, composent, ...



| Un lotissement autour de vieux chênes à Luxey

- Les arbres d'avenue et d'espace public sont spécifiques, et adaptés au milieu urbain. Leur forme est régulière et leur ombre agréable ; leurs racines sont plus compatibles avec les voiries et réseaux : tilleuls, platanes, ...
- Un mail est un espace public planté de plusieurs lignes d'arbres, indissociable des places, foirails, promenades urbaines ou villageoises.

- Un alignement désigne une suite d'arbres plantés en ligne à intervalle régulier, en ville, en allées et jardins historiques, ou en bords de route.



| A Luxey, un bosquet en cœur de quartier

- Un bosquet est un petit bois ou un bouquet d'arbres.
- Un pignada (pinhadar) est un bois de pin des landes.
- Un taillis est un bois composé de cépées, arbres comportant plusieurs troncs sur la même souche.
- Les ripisylves sont les boisements linéaires naturels des berges des cours d'eau (ruisseaux, rivières).

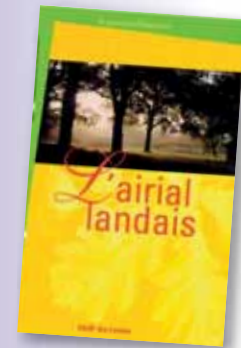


## > L'airial landais, un patrimoine à préserver

S'il est un patrimoine spécifique aux Landes forestières, c'est bien celui de l'airial, reconnu « Paysage de reconquête » en 1993 par le Ministère de l'Environnement. L'airial est un groupement de constructions qui dialoguent avec un environnement ouvert, dans un esprit de convivialité et de solidarité.

### + d'infos

« L'airial Landais », par le CAUE des Landes, 2000



| Une ripisylve en bordure de lotissement à St-Paul-en-Born

| Une tonnelle landaise à Labouheyre



| Un alignement de tilleuls argentés sur une avenue à Villeneuve-de-Marsan

Une haie bocagère sur talus |  
laisse pénétrer la nature  
en ville



Une haie arbustive à St-Paul-en-Born

- L'airial est la forme traditionnelle des hameaux dans les landes de Gascogne. Les éléments bâtis (maisons, dépendances) sont dispersés sur une pâture plantée de feuillus (chênes pédonculés et tauzins, châtaigniers, fruitiers) et parfois d'un pin parasol. Il est ouvert à la vue. Les arbres de l'airial sont plus éloignés les uns des autres que dans une forêt ou un parc.
- Partout, les fossés sont des structures linéaires creusées pour drainer, collecter ou faire circuler des eaux. Ils s'accompagnent souvent de végétations spécifiques, d'un grand intérêt pour la biodiversité.



Un talus planté de chênes à Orx

- Les arbres fruitiers étaient traditionnellement plantés en ligne le long des champs et des chemins, dans les cultures, comme dans les anciennes joualles du sud-ouest.



Belhade. Des fruitiers en clôture

- Une haie est une structure végétale linéaire, usuellement disposée en limites de parcelle pour assurer la séparation des propriétés ou la protection contre l'intrusion.

Les haies peuvent comporter une à trois strates (arbres, arbustes et herbacées). Les anciennes haies champêtres faisaient partie d'un ensemble fossé-talus-haie, appelé localement barradeau, barrat, dougue, ... La haie vive est une haie large et touffue où les arbres ne sont pas taillés.

- Les trames composées à partir d'arbustes (hauts en général de 1,5 à 3m) forment un écran visuel à hauteur des yeux, et donc sont utilisées pour séparer, empêcher le passage.
- Le fourré arbustif est un groupe dense d'arbustes et de jeunes arbres, commun dans les friches : fourré à prunellier, aubépine, ...
- La lande, qui a donné son nom au département, est l'association de plantes herbacées et arbustives des sols pauvres et acides : lande sèche à humide, à ajonc, genêt, brande, bruyère, héliantheme, ...
- Les plantes couvre-sol ont un mode de croissance et une densité de feuillage qui tapissent le sol. Elles empêchent ainsi l'installation et le développement des adventices (péjorativement qualifiées de « mauvaises herbes »), en les privant de lumière et d'espace. Elles permettent de constituer des surfaces végétales basses, qui nécessitent un entretien minimum.

- Les vivaces sont des plantes herbacées vivant plusieurs années, permettant de créer des massifs fleuris pérennes et économes.
- On peut aussi choisir d'enherber un espace public, en toute simplicité.



Canenx-et-Réault.  
Un bourg en herbe

## PRENDRE EN COMPTE LE DÉVELOPPEMENT DU VÉGÉTAL

Contrairement au bâti, à la voirie et aux réseaux, les trames végétales sont composées d'organismes vivants, donc évolutifs, non définitifs, nécessitant une gestion souple. L'entretien des espaces plantés ne doit pas être sous-estimé. Il gagne à être anticipé dès la conception, avec les compétences, missions et moyens adéquats.



Des couvre-sol en pied de pins parasols



# Gérer les eaux pluviales

Alors que les faibles pentes landaises ne facilitent pas les méthodes habituelles d'évacuation des eaux, l'urbanisme landais de ces 50 dernières années a généré de vastes surfaces imperméables. La conséquence est immédiate : lors de forts abats d'eau, le modèle « bitume-tuyaux » augmente le ruissellement, la vitesse et la concentration des eaux pluviales. Ce n'est souvent qu'en cas de dysfonctionnement que l'on réalise, trop tard, l'importance d'une démarche intégrée pour la maîtrise des saturations temporaires.

## VALEUR ÉCOLOGIQUE ET PAYSAGÈRE DE L'EAU

Les zones humides constituent de véritables « espaces tampons » qui retiennent l'eau, la stockent, l'épurent parfois grâce à l'action de végétaux filtrants, pour ensuite la restituer progressivement au milieu. Elles prennent une part importante dans l'identité des paysages landais, et méritent d'être mieux considérées et valorisées : lande humide, lagunes, étangs, mares, tourbières, marais, ripisylves, ... constituent un registre varié d'espaces naturels, et un refuge pour une biodiversité spécifique.

Parallèlement, les Landes ont développé dans l'histoire un large éventail de solutions de drainage économiques et symboliques de l'identité locale : des réseaux de fossés, barradeaux, dougues, crastes, rigoles, ... sont venus compléter le réseau naturel des cours d'eau (sources, ruisseaux, courants, rivières). En zone urbanisée, le débusage des ruisseaux peut simultanément apporter une plus-value paysagère et constituer un atout pour la biodiversité et la préservation des corridors écologiques.



## UNE GESTION INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES

Les collectivités locales ont en charge les politiques liées à l'aménagement du territoire, à la préservation et à la gestion de l'eau. Elles doivent veiller à la compatibilité des projets avec les réglementations et documents cadres, en tenant compte des préconisations de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau qui impose des objectifs de bon état des masses d'eau.

Dans les Landes, l'assainissement urbain est réglementé au travers du SDAGE, de 5 SAGE & de 2 PGE.

Pour rappel, les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec le SDAGE, qui définit de grandes orientations par secteurs, et avec les PPRI.

Une gestion intégrée consiste à tenir compte des enjeux environnementaux, sociaux et économiques liés aux eaux pluviales. L'infiltration doit toujours être privilégiée. A défaut, les eaux seront de préférence restituées au milieu naturel après rétention et prétraitement si besoin.

### > Le zonage pluvial

Il est une phase essentielle dans l'élaboration d'une stratégie de gestion des eaux pluviales sur un territoire. Il s'inscrit dans une démarche prospective de programmation de l'assainissement et est réglementé par l'article L2224-10 du CGCT. Il a pour objet de maîtriser les ruissellements et de prévenir la dégradation des milieux aquatiques par temps de pluie. Il permet d'intervenir dans les zones urbaines déjà desservies par un réseau collectif ou dans des secteurs d'urbanisation future. Il n'est pas obligatoire, mais gagne à être conduit et annexé au PLU. Opposable aux tiers, il doit être systématiquement consulté lors de l'instruction des permis de construire et d'aménager. Il peut fixer des prescriptions par zones.





## VALORISER LES EAUX EN SURFACE

Le passage d'une gestion enterrée à une gestion en surface est une opportunité pour mettre en valeur les qualités paysagères et écologiques de l'eau dans des ouvrages à ciel ouvert. Il présente également une alternative économique au « tuyau » : conception d'espaces verts publics inondables, bassins d'infiltration, optimisation du nivellement, ... La création de bassins d'orage doit rester exceptionnelle, et faire l'objet d'un traitement paysager qualitatif, qui privilégie d'autres solutions que les « trous clôturés » devenus tristement banals.



© Atelier Cité architecture, arch. urbanistes

À ZAC de la Gare, Dax.  
Une promenade pour assurer la gestion des eaux pluviales

## FAVORISER L'INFILTRATION, LA PERMÉABILITÉ DES SOLS

La perméabilité des trottoirs, des cheminements piétons et des stationnements de véhicules légers permet de réduire le ruissellement et contribue à la recharge des nappes phréatiques.

Pour les voiries ou surfaces peu circulées, l'utilisation de revêtements poreux (enrobés, bétons, graves, ...), ou de pavés ou dalles avec joints perméables, voire végétalisés, favorise l'infiltration des volumes d'eaux ruisselés.



Eq Girault - Joly, arch.

À Luglon, le choix de matériaux perméables favorise l'infiltration et respecte l'identité d'un bourg rural.

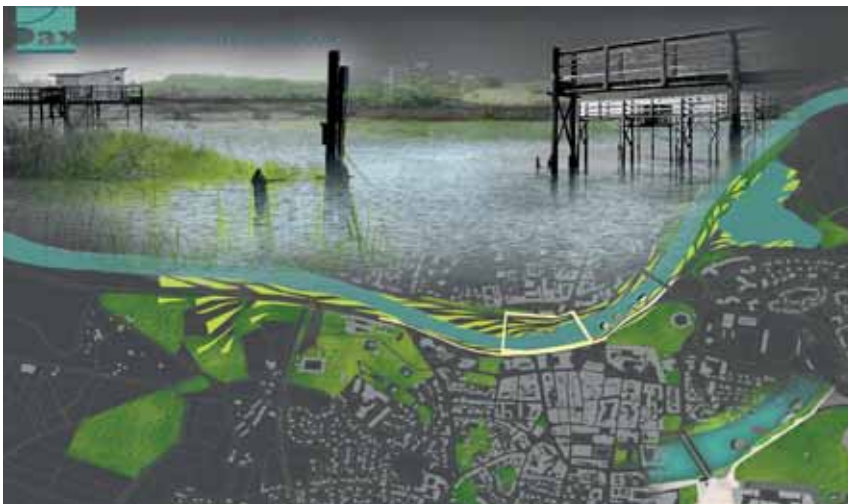
## Une taxe pour la gestion des eaux pluviales urbaines

Pour gérer l'assainissement urbain, les collectivités peuvent instituer une taxe en zones U & AU du PLU et en zones constructibles d'une carte communale, à partir de 600 m<sup>2</sup> imperméabilisés. Son calcul est assis sur la superficie cadastrale des terrains, ou son évaluation en cas de parcelle non cadastrée. Le tarif de la taxe est fixé par le conseil municipal ou l'assemblée du groupement compétent (au maximum à 1€ /m<sup>2</sup> imperméabilisé / an).



19

Renouveler les quartiers dans le respect de l'identité landaise



À la redécouverte des berges de l'Adour. Marché de définition, opération Cœur de ville, Dax

© Leibar & Seigneurin, arch.

## LIMITER, RALENTIR, STOCKER, INFILTRER LES VOLUMES RUISSELÉS

Aux abords des surfaces minéralisées, l'utilisation de plusieurs techniques d'aménagement alternatives contribue à ralentir l'écoulement des eaux et à écrêter les débits de pointe. L'infiltration, à encourager pour les eaux pluviales peu souillées (eaux de toitures), implique certaines vérifications : perméabilité du sol et du sous-sol, profondeur et sensibilité de la nappe, niveau de pollution, règlement existant limitant ou interdisant l'infiltration.

- La noue engazonnée (fossé large et peu profond) et le fossé étroit sont des solutions économiques et modulables. Ils peuvent être cloisonnés perpendiculairement pour limiter la vitesse d'écoulement : en augmentant le volume stocké, ils facilitent l'infiltration, même sur les terrains en pente.
- Les tranchées drainantes, remplies de matériaux granulaires, permettent de stocker les eaux, et sont soit infiltrantes, soit étanches. Elles peuvent être utilisées pour des usages circulés ou aux abords de voiries et de bâtiments.
- Les bassins de stockage en eau peuvent constituer un atout esthétique et économique pour le quartier, en offrant en outre une réserve d'eau pour l'arrosage, le nettoyage, ou la sécurité incendie, et en contribuant à atténuer les écarts de températures.
- Les surfaces de stockage à ciel ouvert permettent d'étaler dans le temps les volumes envoyés dans les réseaux enterrés ou dans le milieu naturel. Remplies de manière très occasionnelle, elles peuvent aussi être conçues comme des espaces publics multifonctionnels et, en dehors des jours de pluies exceptionnelles, répondre à des usages plus ludiques et esthétiques (terrains de sports, parcs, placettes, ...).
- Sous les aménagements de surface (trottoirs, parkings, chaussées, ...), les structures réservoirs ou les bassins enterrés (Structure Alvéolaire Ultra-Légères, canalisations surdimensionnées, ...) peuvent stocker et ralentir les écoulements. Cette technique ne mobilise pas de foncier supplémentaire et peut être bien adaptée aux quartiers existants et aux voiries à faible trafic. Il faut toutefois en préalable vérifier l'état d'encombrement du sous-sol et le niveau de la nappe phréatique supérieure.

Les puits d'infiltration sont des ouvrages ponctuels, qui s'intègrent très bien en milieu urbain dense, mais proposent une faible capacité de stockage. Ils seront réservés à des espaces très restreints où aucune autre technique alternative n'est possible.

## UTILISER LES QUALITÉS HYDROPHILES DES VÉGÉTAUX

- En zones sensibles au ruissellement et aux inondations, le choix de végétaux adaptés à la présence de l'eau renouvelle la gamme végétale des « espaces verts », et contribue à une gestion maîtrisée des eaux pluviales : fixation des berges et des terres, évaporation, épuration, ...
- Les toitures végétalisées sont également un moyen de réduire les débits de pointe dans le réseau.



Un fossé en milieu urbain à Hinx



G. Laizé, atelier Palimpseste, paysagiste



Une noue dans le bourg de Poyanne

## ENCOURAGER À LA RÉCUPÉRATION ET À LA RÉUTILISATION DES EAUX

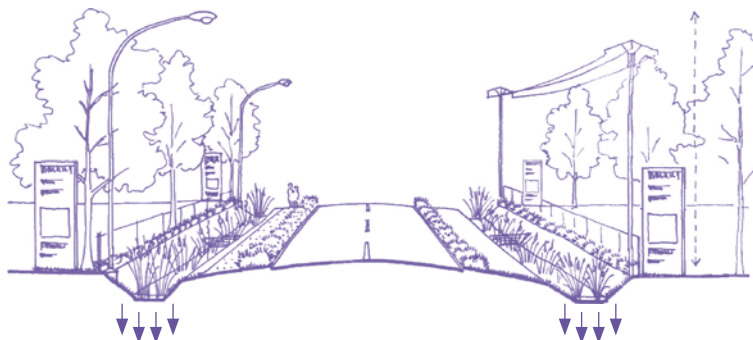
Les cuves et citernes semi-enterrées ou enterrées et la réalisation de circuits de récupération des eaux de pluie doivent être autorisées par la collectivité (règlements de PLU, de lotissements, ...). L'eau ainsi recyclée pourra alimenter l'arrosage de jardin, le remplissage de bassins, ...



Une noue dans un lotissement à St-Paul-en-Born

Aureilhan. Une tranchée drainante pour limiter des espaces de stationnement





Des noues d'infiltration pour une entrée de ville

## LIMITER LES REJETS DE POLLUANTS

Des dispositifs de prétraitement des eaux doivent être prévus pour intercepter et traiter les pollutions générées entre autres par les véhicules : grilles pour arrêter les

flottants, fosses de décantation et filtres, systèmes séparatifs des hydrocarbures, ...

Pour le traitement des eaux usées ou polluées, les qualités de certains végétaux peuvent également être mises à contribution au travers d'aménagements spécifiques.



La phytoépuration fait appel aux bactéries présentes dans les systèmes racinaires de certaines plantes pour épurer l'eau : roseaux assainisseurs en prétraitement, massettes, iris des marais, laîches, bambous pour absorber les charges polluantes.

© Phytolab, paysagistes



Un espace public servant de bassin d'infiltration



21

Renouveler les quartiers dans le respect de l'identité landaise

## > Les outils des SCoT, PLU-I et PLU

### Dans le rapport de présentation :

- Utiliser et enrichir les diagnostic et orientations des SDAGE, SAGE, PPRI, ...
- S'inspirer du SRCE et préciser la TVB

### Dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation :

- Inciter au développement de solutions alternatives pour la gestion maîtrisée des eaux pluviales
- Anticiper les dispositifs techniques sur un plan masse, y associer une notice descriptive des volumes stockés et débits de fuite correspondants (quantité d'eau rejetée dans le réseau).

### Dans le règlement :

- Inscire l'ambition d'une gestion des eaux à la parcelle, en encourageant les systèmes de récupération, ...
- Plafonner les débits de fuite
- Définir des coefficients de pleine terre (surfaces perméables) modulables selon les zones, le relief, la nature des sols, ...
- Limiter les surfaces imperméabilisées en instaurant des maxima par lot
- Autoriser les toitures-terrasses et les couvertures végétalisées, ainsi que les systèmes de stockage des eaux (cuves, ...)
- Faire référence au règlement d'assainissement de l'autorité compétente sur le territoire

### Sur le document graphique :

- S'appuyer sur le zonage pluvial quand il a été réalisé



Un ruisseau mis en valeur dans une zone pavillonnaire



Une station de phyto-épuration

# La « juste place » des espaces publics

Les espaces publics d'un quartier résidentiel sont distincts de ceux d'un centre-bourg : moins fréquentés, plus extensifs, liés à l'habitat, plus spécialisés et diversifiés. Ils peuvent jouer un rôle prépondérant dans la convivialité du quartier : lieu de rencontre entre générations, de regroupement, paradis pour les enfants, ... Quelques conditions de réussite : visibilité depuis les rues et les habitations, sécurité par rapport aux voies, proximité et fonctionnalité, gestion adaptée.

## RETROUVER LA VALEUR DES ANCIENS ESPACES COLLECTIFS DE QUARTIERS

Dans les bourgs ruraux, les espaces publics sont directement rattachés à la vie du village. Simultanément liés aux équipements, aux activités et à l'habitat, en prise avec le passage des usagers, ils ont une fonction dans la vie locale. Ils doivent être traités avec modestie et sensibilité.

Exclusif des landes de Gascogne, l'airial est, lui aussi, un espace collectif original, a une forte valeur identitaire. Dans les landes forestières, il pourrait inspirer des projets d'urbanisme contemporains, illustrant ainsi la vitalité de la culture et de la tradition locales.

## INCLURE L'ESPACE VERT DÈS LA CONCEPTION DU QUARTIER

Les anciens règlements de lotissements ont trop souvent prescrit des surfaces minimum d'espaces verts, sans s'attacher à faire comprendre l'importance de leur rôle et de leur positionnement au sein des quartiers. Il s'agit fréquemment de parcelles stéréotypées laissées libres, sans plantations, la plupart du temps inutilisées et malgré tout contraignantes en entretien pour les municipalités.

Il faut revenir à l'objet-même d'une part minimale d'espaces verts dans un lotissement : outre des qualités pour la biodiversité, ils ont une valeur d'usage essentielle pour la convivialité et le loisir, et contribuent à la gestion naturelle du cycle de l'eau.

## ELARGIR L'EMPRISE DE LA RUE

Dans la conception d'un nouveau quartier, les espaces publics (places, rues et espaces verts) gagnent à être regroupés pour être fréquentés. Ils assurent ainsi le cheminement en même temps qu'une fonction de rencontre et de convivialité, apportant une réelle plus-value au quartier.

## CONTENIR LE STATIONNEMENT DES VÉHICULES

Dans les lotissements, les trottoirs et chaussées sont régulièrement utilisés pour le stationnement des riverains. Dans les nouveaux quartiers, des emplacements de stationnement peuvent être prévus dans les emprises privées : avec un recul du portail, ils évitent d'encombrer la voirie publique, et réduisent l'emprise et le coût de la chaussée pour la collectivité. Ils correspondent à ce qu'on a coutume d'appeler « la place de midi ».



Dessain de ville, urbanistes

Une avenue d'entrée de ville avec liaisons douces à Mont-de-Marsan



Un mail pour accompagner une rue à St-Vincent-de-Tyrosse



E. Lavigne, arch.

Une « place en herbe » à Poyanne



Une liaison douce en site propre à Dax

Dans les quartiers résidentiels, des emprises suffisamment larges permettent de satisfaire de multiples usages





## PROMOUVOIR LES JARDINS PARTAGÉS

Un jardin partagé est un jardin conçu, construit et cultivé collectivement par les habitants d'un quartier ou d'un village. Lieu de vie, d'échange, et de paix sociale, il donne une fonction et une personnalité à l'espace vert public, et une identité au quartier. Il est l'occasion d'une nouvelle jeunesse des joualles, potagers, échalas, légumes locaux (« ognoasses », « brouts », ...), et du développement de techniques innovantes : B.R.F., mulchs, compost, récupération des eaux, ...

+ d'infos

[www.jardins-partages.org](http://www.jardins-partages.org)



Mont-de-Marsan. Une rue plantée dans un quartier résidentiel

## ADOPTER LES BONNES TECHNIQUES DE PLANTATION

Certaines techniques de plantation sont plus propices à l'épanouissement des arbres :

- prévoir de larges fosses de plantation (2m minimum de côté), et de préférence en bandes continues ;
- couvrir la surface d'un mulch anti-évaporation biodégradable (copeaux de bois, B.R.F.) ;
- planter les surfaces sous les arbres de couvre-sol végétaux, type petite pervenche ou lierre.

## S'ENGAGER DANS LA GESTION DIFFÉRENCIÉE

La gestion différenciée ajuste le mode d'entretien au statut du lieu, entraînant des économies en donnant plus de place à la biodiversité. Elle nécessite une bonne communication avec les habitants, et une formation technique des agents.



BKMI, paysagistes

Biscarosse. Fleurir en fosses de plantations plutôt qu'en jardinières

Gastes. Sur le modèle de l'airial, un espace vert collectif en gestion différenciée



Retrouvez + d'infos

dans une publication du CAUE : « Espaces publics & paysage des bourgs dans les Landes », 2010

Des jardins familiaux à Mont-de-Marsan





aménager  
au  
naturel

24

## Pour une conception sensible à l'échelle de la parcelle

La qualité doit être travaillée aussi à l'échelle de la parcelle. En matière d'aménagement, elle implique l'articulation du bâti et de l'espace extérieur, un choix pertinent pour l'implantation du végétal, le traitement des limites, la prise en compte de la biodiversité, et une conception sensible et raisonnée du jardin. L'enjeu est bien de mettre à profit les atouts du site et de créer les conditions favorables à l'épanouissement des habitants et de la biodiversité, sans dissocier la parcelle de son contexte.



# Soigner les limites & interfaces

La recherche d'économie d'espace et d'évolutivité conduit à reconsidérer l'implantation du bâti dans la parcelle. Plus proche des limites et de l'alignement, elle évite les espaces résiduels inutilisables, et dégage un plus grand espace à l'arrière.



Des murets et haies champêtres de hauteur raisonnable en centre-bourg, des arbres débordants pour venir fleurir la traversée d'Aurice



St-Pierre-du-Mont : pas de clôture marquée pour une plus grande continuité entre espaces public & privé

## L'AMBIANCE DE LA RUE, ENJEU D'IMAGE POUR LE QUARTIER

L'articulation des façades bâties et des jardins crée l'atmosphère et l'hospitalité de la rue et de la parcelle. En alternant avec de légers retraits, un alignement discontinu permet par exemple d'apporter un peu de « fantaisie » dans le front bâti des bourgs et des quartiers denses, tout en conservant un bon ensoleillement des habitations.

## LA RÈGLE EST UN OUTIL DE CRÉATION ET D'AMÉNAGEMENT

Il appartient aux collectivités de conduire une pédagogie de l'aménagement auprès de leurs concitoyens. La règle ne doit pas être vécue comme une contrainte. Elle

est un atout qui préserve l'intérêt public, protège des dérives d'autrui, ...

Hauteur et distances de la limite séparative des clôtures, haies, arbres, peuvent faire l'objet d'un règlement particulier dans le PLU, ou les documents du lotissement. Par exemple, la plantation d'arbres d'ombrage dans la haie privée côté rue, permet de donner une qualité d'ambiance à des voies résidentielles dont les emprises sont insuffisantes pour la plantation d'arbres. Pour produire l'effet souhaité, ce type de dispositif doit faire l'objet d'une communication illustrée auprès des usagers.

## HAIES : PROTECTION OU ENFERMEMENT ?

En limite de parcelle, le Code civil limite la hauteur des haies à 2 m. Il a un caractère supplétif, et ne s'applique qu'en l'absence d'usages locaux ou de règlements spécifiques.

Si l'on peut parfaitement comprendre la règle aux abords de voies de circulation importantes, ou encore entre parcelles privées, elle semble exagérée vis-à-vis du domaine public dans les quartiers pavillonnaires. En ajoutant que les haies non taillées, sou-

vent persistantes, dépassent rapidement la hauteur prescrite, le résultat aboutit à un cloisonnement des vues, diminuant la lumière d'hiver en intérieur, tout en constituant une fausse impression de sécurité puisque les cambrioleurs sont ainsi à l'abri des regards... La nécessité d'intimité ne s'attache qu'à certains espaces ou pièces de la maison (terrasse, séjour, chambres, ...); elle peut souvent être réglée par de simples rideaux translucides en intérieur, ou par un cloisonnement végétal caduc.

La peur obsessionnelle du regard de l'autre autour du jardin conduit à des rues-couloirs fermées et inhospitalières, qui, pour le coup, ne plaisent à personne, et vont à l'encontre des efforts que font les collectivités pour construire le lien social ou soutenir les solidarités de quartier.

## S'ENGAGER POUR L'IMAGE DU QUARTIER

Dans les nouveaux lotissements, un travail de conception approfondi est nécessaire pour éviter les co-visibilités et équilibrer les rapports de vue, de lumière et d'occultation. Dans certains lotissements, les collectivités et promoteurs n'hésitent pas à limiter, sur rue, les clôtures bâties à 1m - 1m20, et les haies à 1m50.

Dans l'ensemble des quartiers, anciens et nouveaux, des actions spécifiques peuvent forcer chacun à ne pas détériorer, sinon à embellir l'image de la rue : avec un peu de pédagogie, associée, s'il le faut, à des dispositions restrictives dans le PLU (ex. murs maçonnés contenus à max. 1,70 m comme à Mont-de-Marsan), ou à un suivi, par la police municipale, des règles édictées pour le bien-être collectif (taille des végétaux, respect des dispositions du PLU sur les haies et clôtures, ...).

## RETRAIT DU PORTAIL ET COUR D'ACCUEIL

Le retrait du portail permet l'arrêt de véhicules, voire le stationnement de courte durée (places « de midi »). Il peut être articulé avec un dispositif d'insertion des containers poubelles.

Sauf petites parcelles, le garage ou la maison seront donc implantés en retrait de 5 à 7 m de la limite sur rue, pour créer cette petite cour d'accueil, à planter en périphérie. Elle permettra le stationnement de 1 à 2 véhicules, voire plus si le concepteur du lotissement a choisi de regrouper 2 accès.



À Ondres : un portail en retrait pour la place de stationnement « de midi »

Un quartier urbain à Mont-de-Marsan : un muret bas surmonté d'un grillage suffit à s'isoler, sans exagération



À Habas : en centre-bourg, une grille transparente sert d'appui à des clématites



À Vielle-St-Girons, un barradeau planté pour s'isoler de la route



En milieu rural, une clôture transparente avec piquets d'acacia et grillage

## DES REGISTRES LOCAUX DE CLÔTURES

La palette des haies, clôtures et portails est variée dans les Landes, mais méconnue. Le choix dépend du contexte dans lequel s'insère la construction. Il contribue à l'appartenance et à l'identité du territoire.

Selon le secteur, il existe un registre varié de clôtures locales :

- « barradeau » planté d'une haie champêtre, et doublé d'un fossé,
- piquets d'acacia ou de châtaignier, écorcés ou non, avec grillage galva à maille carrée (« à moutons »),
- clôtures en bois à lattes verticales, ou ganivelles de châtaignier, ou à madriers horizontaux,
- murets enduits avec piliers en pierre de taille,
- murets bas avec chaperon de tuiles des lotissements balnéaires basco-landais (Hossegor)...



Fréquente dans le milieu forestier, une clôture basse à lattes verticales

Clôtures, haies, et pieds de bâtis peuvent être bordés, notamment côté rue, d'une bande plantée de vivaces (Iris, Bergénias, soucis, ...), voire d'arbustes (Hortensias, ...).

À Ondres, le règlement du lotissement limite la hauteur de la clôture et favorise son harmonie avec la construction



À Poudenx, des bergénias en pied de mur

À Mont-de-Marsan, l'association d'un enduit peint avec de la brande pour un effet contemporain. Le muret de clôture intègre la boîte à lettres





## > L'airial landais

L'airial, spécificité des landes forestières, est connu pour ne pas être entouré de haies sur la limite séparative. Néanmoins, des barradeaux pouvaient le séparer des parcelles du pignada. Si on veut lui conserver son caractère emblématique, le paysage ouvert de l'airial est peu compatible avec le cloisonnement visuel systématique des quartiers pavillonnaires.

A l'intérieur, seules certaines portions d'espaces pouvaient être ceintes de clôtures en bois (potagers), et l'on peut aujourd'hui s'en inspirer pour la sécurité des piscines.



## COMPOSER DES HAIES VIVES

Le registre traditionnel des haies est basé sur la gamme champêtre, bocagère, libre ou taillée, à 1, 2, ou 3 strates, majoritairement à feuillage caduc. Dans les bourgs, d'autres arbustes sont cultivés, pour certains depuis un millénaire, d'autres depuis le XIX<sup>e</sup>. Les haies persistantes de supermarché, dont le plus banal représentant est le *Cupressocyparis leylandi* (digne successeur du thuya !), présentent des avatars : misère biologique, perte de lumière en hiver, fermeture et assombrissement de l'espace, ... Les modes arbustives actuelles, juxtaposant des couleurs vives sans association visuelle, poursuivent malheureusement trop souvent la logique du cloisonnement pavillonnaire.



Un grillage où s'accrochent des plantes grimpantes

Mont-de-Marsan : dans un quartier résidentiel, une clôture transparente s'occulte en saison estivale avec des végétaux caducs



Une rue plantée de haies vives dans un lotissement à St-Paul-en-Born

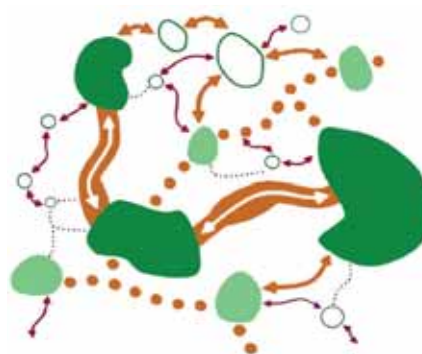




# Accueillir la biodiversité

A l'intérieur de la parcelle, des actes individuels peuvent permettre d'améliorer la biodiversité du quartier. Ils seront d'autant plus efficaces qu'ils procéderont d'une énergie et d'un engagement collectifs, seront reliés et cohérents entre eux. D'où la nécessaire impulsion que peuvent y donner les collectivités locales, les associations de quartier, ...

L'articulation de la biodiversité dans les parcelles bâties : réservoirs & corridors écologiques.



© CEMAGREF, d'après Riechen & al., 2004



## REVERDIR LES LOTISSEMENTS

La biodiversité des zones pavillonnaires est faible. L'entretien « ménager » des espaces extérieurs (tontes rases, désherbage, minéralisation), la perturbation des zones de nidification, les barrières physiques, la présence d'animaux domestiques, ... sont des obstacles pour la flore et la faune sauvages. Les plantes ornementales n'accroissent pas la biodiversité,

tants du bâti, connectés les uns aux autres, et aux trames vertes du quartier et de la commune. Ces espaces refuges peuvent être des bosquets, des haies champêtres, des fourrés arbustifs, ... parsemés d'éléments ponctuels (dépressions humides, mares, tas de bois, lierre, souches et arbres morts, toits végétalisés, ...). Les insectes pollinisateurs, actuellement en déclin alarmant, y trouvent des lieux de nourrissage à l'abri des pesticides.



té, bariolent et sophistiquent les quartiers, et contribuent souvent aux invasions des milieux naturels par des plantes exogènes.

## ACCUEILLIR LA FAUNE

L'hospitalité à la faune des espaces urbanisés invite à lui ménager des zones de quiétude : parcelles profondes, avec fonds de jardin dis-

## DES COUPS DE POUCE VOLONTAIRES POUR LA FAUNE

Des gestes spécifiques pour la nidification et l'alimentation de la faune peuvent être mis en place par les particuliers et les collectivités dans le jardin ou sur le bâti : nichoirs, abris, mangeoires, abreuvoirs, passages sous clôtures, plantes à fruits, végétaux mellifères, ...



## ACCEPTER LA VIE !

Les jardins sont des milieux vivants, dont la base est constituée par les microorganismes du sol et les invertébrés.

La matière organique nourrit le jardin, son humus, sa fertilité : les feuilles mortes et les déchets de tontes et rameaux peuvent être broyés et recyclés via le compostage ou les dérivés de broyage (BRF). Les paillages, ou mulch (type copeaux de bois), freinent l'évaporation et donc économisent les arrosages. Ils permettent également de lutter contre les adventices (plantes vagabondes, souvent qualifiées de « mauvaises herbes »).

Une partie des déchets ménagers peut aussi alimenter la fertilité du jardin : compostage des déchets ménagers (épluchures, ...), eaux grises, voire eaux usées (par phyto-épuration), jusqu'aux toilettes sèches (avec l'usage de sciure de bois).

## PRÉFÉRER LES ESSENCES LOCALES, APPRÉCIER LA VÉGÉTATION SPONTANÉE

La gamme végétale locale est riche et variée. En adaptant les choix à la qualité du sol, elle garantit l'adaptation au climat, un bon développement des plantations, la résistance aux maladies, l'économie d'eau, et conserve la diversité faunistique existante. Elle respecte l'identité landaise, et contribue à l'équilibre écologique local. Elle peut être conseillée au travers des règlements de lotissements, et/ou de livrets d'accueil des nouveaux arrivants.

## LES BÉNÉFICES D'UNE GESTION DIFFÉRENCIÉE

Certains espaces du jardin nécessitent moins d'entretien que d'autres. Ceux situés à

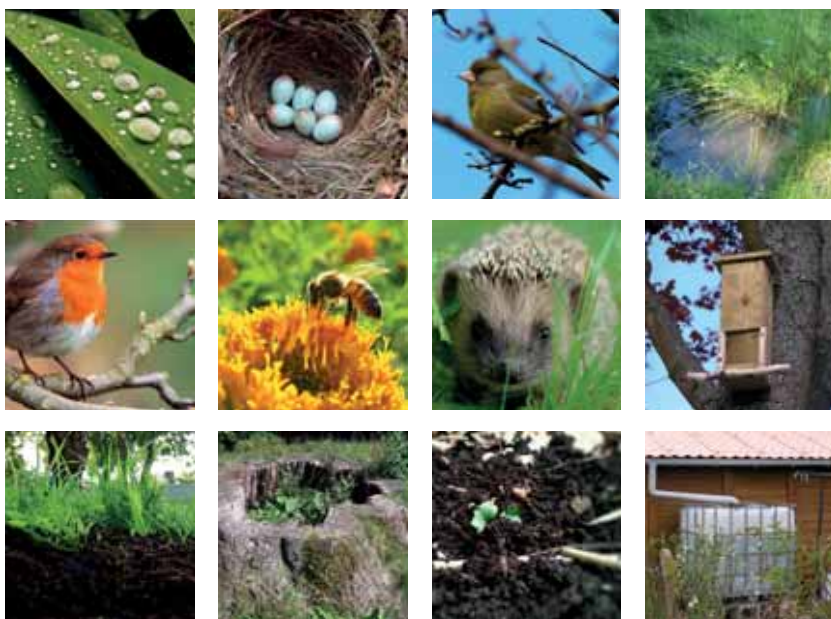
## > Les outils des collectivités

La collectivité peut favoriser la biodiversité des jardins et impulser son développement par des sensibilisations spécifiques à destination des concitoyens, ainsi que par des préconisations introduites dans le PLU, les règlements et cahiers des charges des lotissements, de ZAC, ... Au-delà d'une contribution à la biodiversité, l'enjeu est aussi visuel, sanitaire, social.

proximité du bâti (séjour extérieur, lieux de passage quotidiens, ...), ou les espaces de représentation constitués par les devants de parcelles, ... seront plus soignés que les fonds de jardins. La gestion différenciée permet d'économiser du temps, et de donner plus de place à la biodiversité locale. Par exemple, certains secteurs seront fauchés 2 fois par an, ce qui permettra la montée en graine de la flore champêtre, alors que d'autres seront tondus régulièrement.

## ECONOMISER L'EAU PENDANT LES PÉRIODES DE DÉFICIT

La récupération des eaux de pluie sur les gouttières et leur stockage dans des citernes fermées, enterrées ou non, permettent de stocker l'eau des pluies d'hiver ou d'orages et de les conserver pour un arrosage modéré en été.



## > Encourager le compostage domestique

Dans le cadre de son programme de prévention des déchets, le Conseil général des Landes a édité un guide sur le compostage.

« Composter, c'est rendre à la terre ce qu'elle nous a donné ».

Un outil simple et efficace de lutte pour la réduction des déchets et de la pollution, et aussi de valorisation pour la fertilité de nos jardins.

Le Conseil général peut être sollicité pour réalimenter le fonds documentaire que les communes mettent à disposition des particuliers.

+ d'infos

rubrique documentation de [www.preventiondechets40.net](http://www.preventiondechets40.net)



# Contribuer à de véritables jardins

L'espace laissé libre sur la parcelle bâtie est a priori qualifié de « jardin », bien qu'il soit en général peu jardiné : souvent un espace vert stéréotypé, et parfois un débarras extérieur... Or, d'après ce qu'en disent les professionnels, un jardin bien conçu apporte une réelle plus-value à la maison, au point de concourir assez souvent au « coup de cœur » préalable à la décision d'achat immobilier. Il est aussi partie prenante du paysage collectif.

## LA QUALITÉ EN POINT DE MIRE

En travaillant à la planification de l'urbanisme et à l'encadrement des programmes d'aménagement, la collectivité construit l'image et l'identité de la commune.

Dès l'écriture du PLU, dès la conception du plan de lotissement ou de quartier, dès la rédaction des règlements, cahiers des charges, programmes, ... la collectivité fait des choix qui orientent l'implantation de la maison, le paysage des jardins, le nombre, le positionnement et l'architecture des annexes, ...



Mont-de-Marsan, centre-ville : ombrage, intimité et profondeur dans un jardin de seulement 200m<sup>2</sup>

## UNE JUSTE SURFACE POUR JOINDRE L'UTILE À L'AGRÉABLE

La qualité du jardin est indépendante de la surface du terrain. Trop souvent, les parcelles sont surdimensionnées par rapport aux besoins réels et aux capacités d'entretien des ménages. En étant plus petites, elles sont moins gourmandes en temps et en investissement, et sont suffisantes pour l'agrément tout en limitant les contraintes d'entretien : tonte, taille, ...

## ORGANISER L'ESPACE EXTÉRIEUR

L'implantation du bâti dans la parcelle délimite « en négatif » un espace résiduel qui sera dévolu au jardin. Si le bâti est implanté proche de la limite parcellaire, et que la parcelle est profonde, il dégage un espace extérieur plus valorisable. En revanche, une maison implantée au centre d'une parcelle carrée ne ménage que quatre espaces-couloirs sans profondeur, et au faible potentiel d'aménagement. Les grandes lignes de la conception de l'espace extérieur, en fonction de la forme et de la taille de la parcelle, doivent être imaginées en même temps que les choix architecturaux de la maison elle-même, car ils seront ensuite indissociables.

## LA TERRASSE : UN SÉJOUR EXTÉRIEUR POUR AGRANDIR L'ESPACE DE VIE

La terrasse est une « pièce de vie » supplémentaire située à l'extérieur, jouant, en été, un rôle de salon-salle à manger d'appoint : bien orientée, avec une protection partielle contre le vent et le soleil, voire la pluie, reliée aux pièces intérieures (en particulier la cuisine, le salon et la salle à manger), large d'au minimum 4 m, elle est un garant de qualité de vie pour l'habitant.

## ANTICIPER LES EXTENSIONS ET L'ADJONCTION DE BÂTIS

Le bâti et l'occupation de la parcelle sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les emprises



La terrasse, véritable séjour extérieur

pour les extensions et les futures constructions gagnent à être préfigurées dès le départ.

## LES ANNEXES : PAS SI SECONDAIRES !

Plutôt que de juxtaposer et/ou accumuler de petits abris étriqués et provisoires, un volume suffisant est nécessaire pour la dépendance : elle servira d'atelier, de remise des matériels, d'entrepôt pour le bois de chauffage, ... L'idéal est d'intégrer ce local au bâti principal. En Haute-Lande toutefois, les granges traditionnelles, en bardage bois, sont séparées des maisons.



Une ancienne grange transformée en abri de jardin



## BONNE SANTÉ !

La végétation du jardin contribue à filtrer l'air, fixer les poussières, assainir les sols, atténuer les excès du climat (chaleur, vent, ombrage, ...), avec un effet anti-stress pour les habitants.

## VARIER LES STRATES VÉGÉTALES

Le jardin des particuliers est un espace de vie pour l'habitant, accessible et visible, donc constitué de plus de « vide » que de plantations. Les plantations doivent être bien choisies, parce qu'elles constituent l'ossature du jardin, son cadre, son ambiance.

- Les arbres créent l'atmosphère du jardin, à condition de faire l'objet d'un choix approprié à l'espace disponible. Toutefois, les parcelles offrent rarement les conditions de parcs : proximité des réseaux aériens, souterrains, du bâti et des riverains. Dans un lotissement aux parcelles réduites, le choix des arbres sera guidé par les caractéristiques du végétal.
- Les arbustes, végétaux favoris des quartiers pavillonnaires, présentent à la fois la qualité et le défaut d'occulter les vues. Ils doivent être judicieusement positionnés pour ne pas compromettre la luminosité dans les maisons.
- Les plantes grimpantes, notamment utilisées en pare-soleil, créent des espaces ombragés et maîtrisés sans emprise exagérée au sol.



A Sorbets, des arbustes en pied de mur



Des chênes dans la parcelle

- Les sous-arbrisseaux, les plantes vivaces ou les couvre-sol, en masses continues, en pied d'arbres ou en limites, colorent le jardin, maintiennent les vues et la lumière, et nécessitent peu d'entretien.
- L'herbe constitue une surface lisse, qui repose le regard. Les graminées locales s'adaptent progressivement, selon la nature du terrain. L'arrosage intégré des surfaces en herbe n'est pas recommandé : consommateur d'eau en période de déficit, il augmente les fréquences de tonte.

Des grimpantes en habillage de terrasse



Mont-de-Marsan : des vivaces pour pérenniser les plantations et réduire les coûts



## > Plantes invasives ! ... Des colonisateurs végétaux indéliçats

La prolifération des plantes exotiques envahissantes constitue aujourd'hui une menace écologique. Introduites à l'origine par l'homme, souvent pour des usages horticoles, elles colonisent les milieux naturels. Elles participent ainsi à une dégradation des écosystèmes qui occasionne des dommages économiques et sanitaires importants.

Dans l'attente de réglementations nationales ou européennes, les plantes invasives continuent malheureusement d'être commercialisées.

Localement, les collectivités peuvent alerter leurs concitoyens en identifiant les végétaux envahissants, et les encourager dans l'utilisation de variétés alternatives sans danger pour la biodiversité landaise, à commencer par les espèces indigènes. Elles peuvent aussi choisir d'engager une sensibilisation plus spécifique auprès des professionnels du monde horticole avec l'aide, par exemple, du Conseil général ou du CAUE des Landes.

### Quelques exemples d'espèces invasives terrestres à éviter

Certaines de ces plantes font partie de la gamme banale des distributeurs. Pour ne citer que les plus fréquentes dans notre département : Erable negundo (*Acer negundo*), Sénéçon en arbre (*Baccharis halimifolia*), Phytolaque (*Phytolacca americana*), Micocoulier de Virginie (*Celtis occidentalis*), Herbe de la Pampa (*Cordaria selowana*), Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), Cerisier tardif (*Prunus serotina*), Arbre aux papillons (*Buddleia davidii*), Coreopsis (*Coreopsis sp.*), Laurier-palme (*Prunus laurocerasus*), ...

aménager  
au  
naturel

## Palettes locales d'aménagement

32

Si les règlements d'urbanisme instaurent des dispositions de référence pour l'implantation des bâtiments, leur hauteur et leur volumétrie, il est rare qu'ils approfondissent assez les conditions de la qualité de l'architecture, des espaces extérieurs et des plantations.

Ce dernier chapitre ne prétend pas compenser les situations de carence, ni suggérer un vocabulaire d'aménagement identique pour toutes les Landes, ou encore s'opposer à la créativité. Il se borne à réhabiliter la palette locale, mal connue en somme, mais fondamentale pour des aménagements plus respectueux des sites.



# Matériaux & couleurs du bâti

Les Landes sont un pays de terres, de graves, de sables et de bois. Il en découle une grande variété de textures, de couleurs et de matériaux du bâti ancien, à l'origine de l'image des bourgs landais. Cette palette s'est constituée et renouvelée dans le temps, et continue de se réinventer.

## PRÉFÉRER LA PROVENANCE LOCALE

Les matériaux locaux ont contribué à l'identité des bourgs. Ils leur ont donné leur teinte dominante, leurs textures, leurs nuances. Aujourd'hui, la gamme des matériaux locaux est plus réduite, et a évolué au profit de matériaux industrialisés. Néanmoins, la provenance locale reste préférable dans une optique esthétique et de développement durable : l'intégration au paysage s'en trouve favorisée, et l'empreinte écologique de l'aménagement est meilleure si la distance de transport est faible.

## MURS ET FAÇADES : UNE MOSAÏQUE DE MATÉRIEAUX

Si l'on souhaite s'inscrire dans le respect du patrimoine des bourgs, renforcer l'harmonie et l'identité des sites, les gammes locales de textures et de couleurs constituent une base de référence pour les choix à effectuer lors des nouvelles implantations et des nouveaux aménagements :

- Les sables locaux ont donné leurs teintes aux enduits anciens à la chaux, nuancés selon les provenances. Les pierres naturelles locales (pierre de taille) étaient surtout utilisées en entourage d'ouvertures, chaînages d'angles, ... Dans certains secteurs de la vallée de l'Adour, du Tursan et de la Chalosse, les galets étaient des matériaux majeurs de maçonnerie, en remplissage par lits horizontaux. Les moellons de pierre calcaire, siliceuse, et de garluche, étaient aussi utilisés en remplissage. La terre crue était présente sous forme de torchis (Bas-Armagnac, ...), ou de briques d'adobe (Chalosse, Tursan).



- Le bois était fréquemment employé dans le bâti ancien : en charpente, en ossature, en menuiseries, et en bardage, particulièrement pour les dépendances (granges, parcs à moutons, ...). Dans les Landes, particulièrement dans le massif forestier, la maison bois n'est pas une nouveauté.

On s'inspirera aujourd'hui de l'identité locale. D'une manière générale, les enduits doivent être clairs et les encadrements de baies soulignés d'une autre teinte. Les volets seront plus foncés.

## DES TOITURES AUX TEINTES ROUGES

Les toitures en tuiles de terre cuite sont traditionnelles au contexte landais. Le choix de teintes rouges est le plus adapté ; a contrario, il faut éviter les tons pastels. On orientera vers des pentes de 35 % minimum ; 37 à 38 % étant un bon compromis, pour mieux résister aux vents dominants.

En architecture contemporaine, des couvertures utilisant d'autres matériaux que les tuiles de terre cuite sont possibles, et les toitures-terrasses participent souvent du projet architectural.



H. Godbarge, arch.



# Revêtements & qualités des sols

Malgré la persistance des bitumes sur l'espace public, des solutions alternatives permettent aujourd'hui de s'orienter vers des produits non pétroliers, utilisant des matériaux locaux. Tout comme pour le bâti, la gamme locale de couleurs et textures est plus propice à la mise en valeur des bourgs et des espaces piétons.

## DES SOLS MINÉRAUX EN HARMONIE AVEC LES FAÇADES

Les anciens sols des bourgs étaient constitués de sables et graves stabilisés, et, de manière localisée, de galets (« usoirs » en pied de bâti), plus rarement de pavés et dalles de pierre.

Les matériaux actuels offrent un éventail de choix qui permet de s'accorder avec les teintes des façades bâties.



Labenne. Un stationnement en stabilisé renforcé



Un mail villageois en grave compactée



Capbreton. Une voirie béton dans un quartier résidentiel



Lesgor. Un stationnement en dalles de gazon alvéolées avec arrosage intégré pour un stationnement occasionnel

## QUELQUES EXEMPLES DE MATÉRIAUX DE SOLS

- **Les graves compactées** calcaires ou siliceuses, fines ou concassées, sables stabilisés, ... Ces sols piétons traditionnels, souples, sont indissociables des espaces publics ruraux.

Avantages : économiques à la création, provenance locale, bonne insertion dans les bourgs (pour les graves beiges ou ocres), confortables à la marche.

Inconvénients : matériaux salissants lors des jours de pluie (calcaires fines), mauvaise adaptation à la fréquentation des véhicules, entretien annuel nécessaire, présence d'adventices et de mousses.

- **Les bétons coulés en place** (désactivés, balayés, sablés, ...).

Avantages : durabilité, large éventail de textures et couleurs, pouvant s'associer à des matériaux locaux, teintes claires (plus lumineuses la nuit), entretien et désherbage réduit.

Inconvénients : difficultés de réparation, coût plus élevé à l'investissement (mais moins élevé dans la durée), éblouissement

en pleine lumière si couleur trop claire, pollution du produit pulvérisé dans le cas de béton désactivé.

- **Le bois en caillebotis**, pour des sols piétons, sur des surfaces limitées. On préférera les bois rainurés pour une meilleure adhérence, et la provenance

locale sans traitement (robinier faux-acacia, châtaignier, chêne, issus de forêts gérées de manière durable).

Avantages : stockage du carbone, création d'ambiances chaleureuses, provenance locale possible.

Inconvénients : réservé aux sols piétons, durée de vie limitée et entretien régulier (démoussage), glissant les jours de pluie, à éviter au nord d'un bâtiment ou en situation ombragée.



BKM, paysagistes



Mimizan. Un stationnement en copeaux de bois dans un espace naturel



Gastes, un espace de jeu de boules non désherbé. Seul le piétinement révèle les lieux utilisés

## APPRENDRE À TOLÉRER LES HERBES

Les sols souples (graves, stabilisés, ...) sont à leur place sur les chemins et les espaces publics ruraux fréquentés. Dans les sites moins passants, on leur préférera des surfaces enherbées, qui évitent la dispersion et l'accumulation des désherbants utilisés pour l'entretien des matériaux souples. En zone rurale, on peut aussi comprendre que la présence de quelques herbes ou mousses n'est pas un défaut esthétique. Certaines communes, comme Hontanx, ont remplacé l'utilisation des produits phytosanitaires par le désherbage manuel, thermique et mécanique. Un choix qui préserve l'environnement, la ressource en eau et la santé des habitants ; une solution d'autant plus pertinente que l'on se situe à proximité d'une station de pompage d'eau potable.

+ d'infos [www.landes.org/prevention-des-pollutions](http://www.landes.org/prevention-des-pollutions)



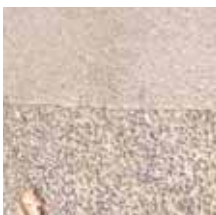
D. Lasserre, paysagiste

Moustey. Un espace public en herbe



35

Palettes locales d'aménagement



Les Landes ont une forte identité végétale, mal connue, à tort réduite au pin des landes. De l'identité du territoire, en continuité de l'équilibre écologique local... Voici donc une sélection

# Gamme végétale sud

(coteaux, plateaux & vallées)

Chalosse  
Tursan  
Bas-Armagnac  
Orthe  
Gosse  
Seignanx...

La palette végétale du secteur «sud» est la plus variée, à l'interface de celles des territoires qui l'entourent.



## Pilier de terroir



### CHÊNE PÉDONCULÉ

(*Quercus robur*)

Essence endogène emblématique des chênaies de l'Adour et de l'airial landais. Sols plutôt frais, humifères. Base de la végétation du sud-ouest atlantique, garant de biodiversité. Mycorhize avec, entre autres, le cèpe. Ombre agréable, fraîche et lumineuse. Variété génétique.

## Bijoux champêtres



### ALISIER TORMINAL

(*Sorbus torminalis*)

### & SORBIER DOMESTIQUE

(*Sorbus domestica*)

Arbres patrimoniaux, « feuillus précieux » locaux, à développement mesuré. Floraison blanche, feuillage remarquable aux vives couleurs d'automne, fruits comestibles, bois de grande valeur.

## Ancien et généreux



### NOISETIER

(*Corylus avellana*)

Grand arbuste, à la fois sauvage et cultivé. Sols plutôt frais. Noisettes plus grosses sur les variétés greffées. Feuillage fourni. Peut constituer de hauts fourrés arbustifs. Peut ombrager des espaces intimes. Entretien spécifique, différent de celui d'un arbre.

## Tapis de sous-bois



### LIERRE

(*Hedera helix*)

Grimpante locale, couvre-sol des bois. Symbole ancien (pérennité, attachement, ...). Sol humifère, mi-ombre. Favorise la croissance des arbres feuillus (décomposition de son feuillage) et la biodiversité. Feuillage élégant, vert foncé. Pouvoir de colonisation des tiges rampantes.

**ET AUSSI :** Châtaignier, pin des landes, pin parasol, ajonc, aubépine, bourdaine, cornouiller, prunellier, fusain d'Europe, sureau noir, petite pervenche, serpolet, asphodèle, arbres fruitiers, ...



nombreux végétaux locaux mériteraient d'être utilisés en aménagement, pour affirmer de 4 végétaux, pour chacun de 4 secteurs homogènes...

# Gamme végétale des landes forestières

Grande lande  
Petites landes  
Brassenx  
Gabardan...

Le territoire de la lande proprement-dite est celui de la forêt, de l'airial... Il se caractérise par son sol sableux, ses gradients d'humidité (lande sèche, humide, ...), et par la forte adaptation de la flore locale. Son identité végétale est marquée, même si elle est peu reconnue pour son caractère d'emblème.



## Un gascon lumineux



### CHÊNE TAUZIN

(*Quercus pyrenaica*)

Essence emblématique de l'airial landais, endogène. Apprécie les sols acides, pauvres et secs, les expositions ensoleillées. Port retombant, élégant. Ombre plus légère que le pédonculé. Feuillage découpé, velouté. Débourage tardif.

## Arbre signal



### PIN PARASOL

(*Pinus pinea*)

Arbre emblématique, à valeur symbolique (« pin franc »). Sols secs et pauvres, situation ensoleillée. Silhouette marquante. Utiliser isolé, sur de vastes surfaces en herbe. Éviter aux abords des voiries, et sur les parkings.

## Ebouriffé et frugal



### GENÊT À BALAIS

(*Cytisus scoparius*)

Arbuste des sables des landes, plus abondant sur le littoral. Sols secs et pauvres, situation ensoleillée. Apporte de l'azote au sol, améliore les terrains pauvres, et favorise la croissance des plantes voisines. Floraison jaune vif en mai. Durée de vie limitée.

## Richesse des sols pauvres



### BRUYÈRE CENDRÉE

(*Erica cinerea*)

### & CALLUNE

(*Calluna vulgaris*)

Arbrisseaux typiques de la lande sèche. Sol acide et pauvre, bien drainé, situation chaude et ensoleillée. Mellifères. Floraison rose. Spontanés sur les terrains propices, souvent fauchés par ignorance.

**ET AUSSI :** Chêne pédonculé, châtaignier, pin des landes, ajonc, brande, bourdaine, molinie, avoine de Thore, serpolet, fusain d'europe, arbres fruitiers, ...

# Gamme végétale littorale

Born  
Marensin  
Maremne  
Seignanx côtier...

Vent, sel, relief et sable dunaire, eaux (étangs, courants, zones humides) façonent l'identité végétale spécifique de ce secteur.



## Âme du sud-ouest



### CHÊNE-LIÈGE OCCIDENTAL

(*Quercus suber* 'occidentalis')

Essence emblématique, variété atlantique du chêne-liège. Endogène dans le sud-ouest du département. Sol sec, pauvre, bien drainé, situation ensoleillée. Ombre lumineuse. Tronc à écorce claire texturée, feuillage persistant aéré.

## Compagnon de l'océan



### TAMARIS

(*Tamarix sp*)

Grand arbuste du littoral atlantique. Sols secs et pauvres, situation ensoleillée. Supporte les sols et embruns salés. Port naturel désordonné. Feuillage vapoureux, ombre légère. Floraison rose en début d'été. Durée de vie limitée. Tolère la taille, peut être conduit en petit arbre pittoresque.

## Un landais haut en couleurs



### ARBOUSIER

(*Arbutus unedo*)

Arbuste local, typique du littoral. Avec le temps, forme un beau tronc roux, et devient un petit arbre compact, à forme pittoresque. Feuillage persistant vert vif, à fruits colorés et comestibles, floraison blanche. Rejette bien de souche.

## Lumière des dunes



### CISTE À FEUILLES DE SAUGE

(*Cistus salvifolius*)

Arbrisseau de l'arrière-dune et des sous-bois du littoral. Sols acides, secs et pauvres, exposition ensoleillée. Supporte les embruns et l'ombre légère. Fleurs blanches abondantes. Ne nécessite ni arrosage, ni engrais, ni terreau. Durée de vie limitée : 10 à 12 ans.

**ET AUSSI :** Pin des landes, genêt, filaire à feuilles étroites, ajonc, brande, bourdaine, serpolet, immortelle des sables, ...



# Gamme végétale des bourgs

Hameaux  
Quartiers urbanisés  
Villages & villes...

Aux abords des lieux habités, le végétal est valorisé de longue date. La palette végétale est plus variée, et s'éloigne de celle de la nature. Pour autant, elle s'inspire d'une gamme traditionnelle, installée et adaptée au milieu, plus circonscrite et cohérente que l'hétérogénéité proposée en supermarché.



## Arbre protecteur



### TILLEUL (*Tilia x euchlora*)

Arbre à valeur symbolique ancienne. Apprécie un sol humifère frais, l'humidité de l'air. Floraison en mai, mellifère, médicinale. Utilisé traditionnellement en avenues, places, mails, abords des maisons, des églises. Euchlora résiste aux cochenilles (pas d'écoulement de miellat). Accepte la taille en tête de chat.

## Générosité des goûts



### FRUITIERS TRADITIONNELS

Noisetier, sorbier, néflier (*Mespilus germanica*), cognassier (*Cydonia oblonga*), châtaignier (*Castanea sativa*), poirier (*Pyrus domestica*), pommier (*Malus communis*), pêcher (*Prunus persica*), pruniers (*Prunus domestica et cerasifera*), figuier (*Ficus carica*)...

## Un symbole antique désaltérant



### TREILLE, VIGNE (*Vitis vinifera*)

Grimpante sarmenteuse. Beau feuillage vert. Elevée traditionnellement en applique sur les façades bâties des bourgs, en pare-soleil, ou sur « échalas », pergola rustique en bois de châtaignier ou d'acacia. Cépages locaux (Guillemot, Tite de Crabe, ...), raisins de table (Chasselas, ...), voire cépages « résistants » (Noah, ...).

## Une compagne toute en rondeur



### HORTENSIA (*Hydrangea macrophylla*)

Arbuste ornemental. « Tradition » récente (XIX<sup>e</sup> siècle). Humidité atmosphérique et sol frais. Feuillage et floraison généreuse, tout en rondeur. Planté en bandes en pied de construction, à orienter à l'est, au nord-est, ou au nord-ouest.

**ET AUSSI :** Chêne pédonculé et tauzin, platane, orme champêtre et résistant, laurier-sauce, Nandina, Bergenia, Iris, lierre, petite pervenche, ...

# Partenaires

## ADACL

Maison des communes - 175, place de la caserne Bosquet  
BP 30069 - 40002 Mont-de-Marsan Cedex - Tél. : 05 58 85 80 50

## ADEME

(Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie)

6, quai de Paludate - CS 31330 - 33080 Bordeaux Cedex  
Tél. : 05 56 33 80 00

## ADIL des Landes

(Association Départementale d'Information sur le Logement)

125, rue Martin Luther King - Caserne Bosquet  
40000 Mont-de-Marsan - Tél. : 05 58 46 58.58

## AML (Association des maires des Landes)

Maison des communes - 175, place de la Caserne Bosquet  
BP 30069 - 40002 Mont de Marsan Cedex - Tél. : 05 58 85 80 90

## ANAH des Landes

(Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat)

351, bd St Médard - BP 369  
40012 Mont-de-Marsan Cedex - Tél. : 05 58 51 30 00

## CAUE des Landes

(Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)

155, rue Martin Luther King  
40000 Mont-de-Marsan - Tél. : 05 58 06 11 77

## CDG des Landes (Centre de gestion)

Maison des Communes - 175, place de la Caserne Bosquet  
BP 30069 - 40002 Mont-de-Marsan Cedex  
Tél. : 05 58 85 80 00

## Chambre d'agriculture des Landes

Cité Galliane - BP 279 - 40005 Mont de Marsan Cedex  
Tél. : 05 58 85 45 45

## Conseil général des Landes

Hôtel Planté - 23, rue Victor Hugo  
40025 Mont de Marsan Cedex - Tél. : 05 58 05 40 40

## Conseil régional d'Aquitaine

14, rue François de Sourdis  
33077 Bordeaux - Tél. : 05 57 57 80 00

## DDCSPP des Landes

(Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations)

7, place Francis Planté - BP 371  
40012 Mont-de-Marsan Cedex - Tél. : 05 58 05 76 30

## DDTM des Landes

(Direction Départementale des Territoires et de la Mer)  
351, bd St Médard - BP 369 - 40012 Mont-de-Marsan Cedex  
Tél. : 05 58 51 30 00

## DREAL Aquitaine (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)

Cité administrative - rue Jules Ferry  
BP 55 - 33090 Bordeaux Cedex - Tél. : 05 56 24 88 22

## PNRLG (Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne)

33, rte de Bayonne - 33 830 Belin-Beliet - Tél. : 05 57 71 99 99

## STAP des Landes

(Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine)

4, rue du 8 mai 1945 - 40011 Mont-de-Marsan Cedex  
Tél. : 05 58 06 14 15

## SYDEC (SYndicat D'Equipement des Communes des Landes)

55, rue Martin Luther King - 40000 Mont-de-Marsan  
Tél. : 05 58 85 71 71

## Abréviations

BRF	bois raméal fragmenté
CGCT	code général des collectivités territoriales
DOO	document d'orientations et d'objectifs
ENE	engagement national pour l'environnement
FFP	fédération française du paysage
HQE	haute qualité environnementale
OPQU	office professionnel de qualification des urbanistes
PADD	projet d'aménagement & de développement durable
PAGD	plan d'aménagement et de gestion durable
PCET	plan climat énergie territorial
PDU	plan de déplacements urbains
PGE	plan de gestion des étiages
PLH	programme local de l'habitat
PLU	plan local d'urbanisme
PLU-I	PLU intercommunal
PPI	plan particulier d'intervention
PPR	plan de prévention des risques
PPRI	plan de prévention des risques d'inondations
SCoT	schéma de cohérence territoriale
SAGE	schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SDAGE	schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SRCAE	schéma régional climat air énergie
SRCE	schéma régional de cohérence écologique



# Le CAUE des Landes

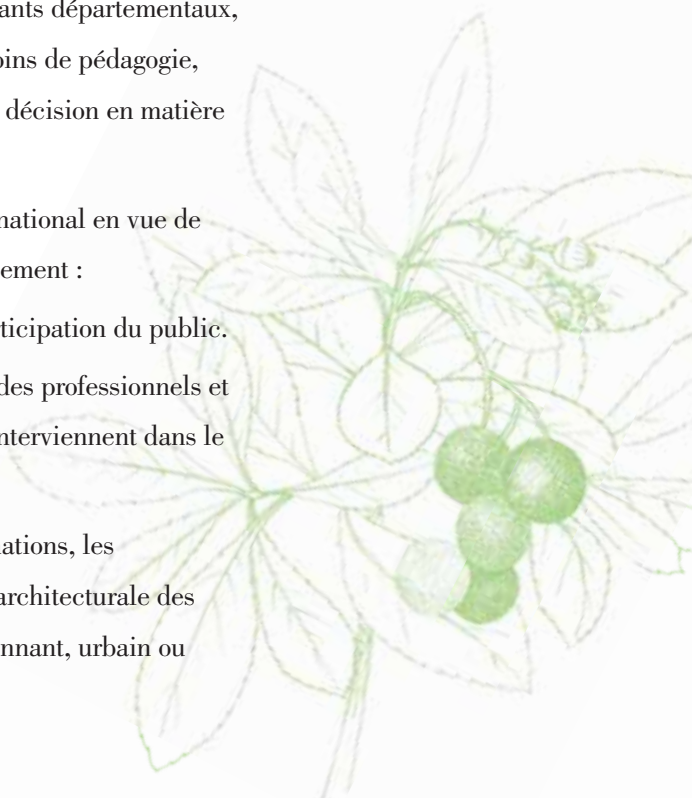
Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Landes est un organisme de service public, associant l'État, les élus et les partenaires concernés, en application de la Loi sur l'architecture du 3 janvier 1977.

Son financement est principalement assuré par une fraction de la taxe départementale d'aménagement (TA), votée par le Conseil Général.

Le CAUE est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement. En articulation avec les autres intervenants départementaux, il accompagne les maîtres d'ouvrage. Il s'attache aux besoins de pédagogie, de concertation, et de médiation qui entourent la prise de décision en matière d'aménagement.

Il poursuit, sur le plan local, les objectifs définis au plan national en vue de promouvoir la qualité de l'architecture et de son environnement :

- développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public.
- contribuer au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.
- fournir aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre.



Document édité par le CAUE des Landes dans le cadre de son Programme d'actions pour l'urbanisme durable.



Cette action est cofinancée par l'Union européenne.  
L'Europe s'engage en Aquitaine avec le Fonds européen de développement régional.

Coordination du projet : Jacques DUHART

Rédaction et illustrations des 3 cahiers : Claire CAZARRES, Armelle CAZAUX, Aline CHOJNACKI, Bertrand JACQUIER

Dessins CAUE complémentaires : Marc DUBOS, Serge POCHELU, Francis ARGILAGA, divers.

Couverture : @ Illustration Platform

Conception graphique : Dclics / Impression : Imprimerie Graphic Sud

© CAUE des Landes, 2013, tous droits réservés.

Dépôt légal : novembre 2013 / ISBN : 978-2-9516107-4-3

**Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement**

155, rue Martin Luther King - 40 000 Mont-de-Marsan

Tél. : 05 58 06 11 77- Courriel : [contact@caue40.com](mailto:contact@caue40.com)

<http://www.caue40.com>

# 2

## aménager au naturel

### UN URBANISME ACCORDÉ AU PAYSAGE ET À L'ENVIRONNEMENT LOCAL

Cette publication du CAUE des Landes s'inscrit dans une série de 3 cahiers complémentaires qui prolongent l'exposition et le livret « Urbanisme durable, villes et territoires ruraux en Aquitaine ».

**CAHIER 1 - VERS UN PROJET ÉCORESPONSABLE**  
**CAHIER 2 - AMÉNAGER AU NATUREL**  
**CAHIER 3 - MIEUX CONSOMMER L'ESPACE**

Ces guides approfondissent certaines conditions fondamentales de l'urbanisme durable : la qualité de la démarche, l'approche sensible du projet, et la nécessité de canaliser les initiatives individuelles dans un cadre collectif.

Ainsi sont abordés concrètement 3 ressorts traditionnels de l'aménagement du territoire dans les Landes : la mobilisation citoyenne pour un nouveau modèle de progrès, l'intégration culturelle du paysage et de la biodiversité, le besoin d'équilibre entre la forme urbaine et le mode de vie.

En illustrant le propos d'exemples locaux, ces cahiers se veulent proches des élus et des techniciens de l'aménagement, mais aussi de tous les habitants, chacun ayant le devoir de prendre part à l'amélioration de notre environnement.



ISBN : 978-2-9516107-4-3



9 782951 610743